

Une autre vie s'invente ici



La vie idéale de l'Observatoire Photographique du Paysage

Travaux et réflexions sur les pratiques et perspectives
des Observatoires Photographiques du Paysage
dans les Parcs naturels régionaux



ECHANGES

FEVRIER 2016



SOMMAIRE

Animation et mise en réseau autour des Observatoires Photographiques du Paysage	3
PARTIE 1- RENCONTRES DU 30 SEPTEMBRE 2015	6
Un Observatoire Photographique du Paysage, ça sert à quoi ?	10
Témoignage sur l'usage de l'Observatoire Photographique du Paysage du Parc naturel régional du Pilat	14
Une action partagée : Comment mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire ?	19
Un outil probant : L'Observatoire Photographique du Paysage peut-il ou doit-il être un outil d'aide à la décision efficient ?	22
Remarques et discussion autour de l'implication des habitants et des élus dans les Observatoires Photographiques du Paysage	26
Un outil d'évaluation ?	27
PARTIE 2- RENCONTRES DU 6 NOVEMBRE 2015	30
Introduction à la journée d'échanges	31
Quels enseignements de la journée d'échanges du 30 septembre ?	34
Qui voit quoi ? Perspectives d'une approche transversale	41
L'Observatoire Photographique du Paysage au carrefour des missions des Parcs	46
1. Agriculture : un outil de discussion et de négociation avec les agriculteurs	
2. Urbanisme : une interface entre suivi photographique et planification	
3. Énergie : un dispositif offrant la possibilité d'observer l'évolution du paysage en relation avec le climat	
4. Biodiversité : un support au suivi de l'évolution des milieux	
5. Culture et développement local : une méthode pour rendre lisible dans un Observatoire Photographique du Paysage ces dimensions	
6. Projet de territoire : une intégration judicieuse dans la charte de Parc	
7. Communication : une source de mobilisation, de sensibilisation et de valorisation du territoire	
Séquences autour de la vie idéale d'un Observatoire Photographique du Paysage	79
Clôture	85

Animation et mise en réseau autour des Observatoires Photographiques du Paysage



Travaux et réflexions sur les pratiques et perspectives des Observatoires Photographiques du Paysage dans les Parcs naturels régionaux

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France entend, sous l'angle de l'aménagement du territoire, un ensemble de travaux sur l'urbanisme, le paysage, l'architecture, le climat, en allant jusqu'à l'énergie, la mobilité et l'habitat. L'ambition est de créer une transversalité et une complémentarité entre ces domaines. Les actions de l'homme et ses usages sur un territoire, aboutissant à la perception et à des représentations collectives du cadre de vie, génératrices d'identité sociale, sont au cœur de ces travaux. Les Observatoires Photographiques du Paysage - entre ces objectifs nationaux d'il y a deux décennies et nos enjeux actuels du cadre de vie en général, de la transformation des territoires liées aux évolutions technologiques et aux changements de modes de vie – veulent s'imposer dans les Parcs naturels régionaux comme un outil pouvant s'ouvrir à l'ensemble des disciplines de l'aménagement du territoire. Pourrait-on penser que la méthode d'observation en question et le support photographique ainsi développés nous apporteront des sources et des outils de connaissances tel que les inventaires du patrimoine, de l'échelle du grand paysage aux détails architecturaux et aux observations ethnographiques ?

Sur le thème du paysage, l'année 2014 a été marquée par un partenariat fort entre le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE) et la Fédération des Parcs naturels régionaux de France. Celui-ci s'est notamment traduit par l'approfondissement de notre connaissance des pratiques d'utilisation des Observatoires Photographiques du Paysage, créés par la loi sur la protection et la mise en valeur des paysages, dite « loi Paysage » en 1993.

Cet outil avait à l'origine pour vocation principale l'évaluation de l'impact paysager des politiques publiques. Vingt ans après la création de ce dernier, une étude a été réalisée en 2014 sur la base de ce partenariat. Elle a eu pour objectif de mettre en lumière les pratiques dans les Parcs naturels régionaux en matière d'Observatoires Photographiques du Paysage, et de décliner la manière dont elles sont traduites localement dans leurs approches, objectifs et méthodes. Une analyse des tendances et cinq monographies ont été produites et ont donné lieu à une publication, disponible en téléchargement sur le centre de ressource de la Fédération des Parcs.

Cette étude a également permis d'illustrer la forte implication des Parcs naturels régionaux quant aux Observatoires Photographiques du Paysage et a révélé trois grandes tendances et besoins : un désir de mieux valoriser l'outil, une remise en question du protocole national et la nécessité de constituer un réseau d'échange sur ce sujet. Elle a permis de constater qu'à ce jour plus de la moitié des Parcs possèdent un Observatoire Photographique du Paysage, que le réseau est fortement mobilisé sur cette question et que l'Etat a également la volonté de mieux profiter des objectifs et des capacités de cet outil.

Ainsi, la Fédération souhaite aller plus loin dans sa démarche. Plusieurs points pourraient permettre sa progression, notamment le développement des échanges entre les praticiens et la construction d'une capitalisation des expériences relatives à l'Observatoire Photographique du Paysage, parallèlement au groupe de travail mis en place par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie. L'outil est aujourd'hui employé dans les Parcs naturels régionaux comme support pédagogique et de sensibilisation au paysage, comme dispositif d'animation et de concertation auprès des élus et du grand public, ou encore comme illustration des dynamiques à l'œuvre auxquelles sont soumis les territoires et leurs paysages. Ce nouveau questionnement permettra d'évaluer les points forts et les points faibles de l'outil, de repérer les démarches les plus efficaces et les difficultés relatives aux méthodes et notamment à la méthode nationale. Il favorisera également l'approfondissement de la question de la transversalité, de l'opérationnalité, et l'apport de l'outil aux actions conduites dans les Parcs naturels régionaux. Une ouverture de l'outil est pressentie sur les champs sociaux et économiques. Cela lui permettra d'évoluer pour mieux servir les acteurs locaux dans les négociations, notamment en contribuant aux autres dispositifs de la planification et de l'aménagement.

Notre réseau d'échange concerne principalement les différents acteurs des Parcs naturels régionaux qui s'impliquent en transversalité et qui ont pour ambition des applications dans

les champs réglementaires et opérationnels. Il a été également ouvert aux autres réseaux professionnels engagés dans la pratique des Observatoires Photographiques du Paysage. Nous pouvons dire que l'expérimentation continue depuis ces vingt dernières années. Depuis sa mise en pratique, le protocole national fait l'objet de questionnements, d'évolutions et de nouvelles attentes de la part des acteurs de l'aménagement du territoire.

PARTIE 1

Rencontres du 30 sept. 2015

Introduction



Nicolas Sanaa et Philippe Moutet,

Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Contacts : nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr / pmoutet@parcs-naturels-regionaux.fr

En introduction à cette journée d'échanges, Nicolas Sanaa rappelle l'actualité de la relance de la discipline du paysage par Ségolène Royal, Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. L'objectif de la qualité paysagère est au centre de cette relance. Il sera développé par le projet de loi « pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages » en cours d'élaboration. C'est dans ce contexte qu'on peut évoquer une nouvelle discussion à l'échelle nationale sur les dispositifs et les outils, notamment pour les Observatoires Photographiques du Paysage. Aujourd'hui, en l'absence d'un comité pilotage national, le MEDDE encourage dès maintenant la mise en réseau des acteurs.

Un tiers des Observatoires Photographiques du Paysage du protocole national sont des OPP de Parcs naturels régionaux. Cette présence forte nous amène à l'interrogation suivante : Si les Parcs, avec des formes certes expérimentales des observatoires photographiques, sont si fortement impliqués, quelle place à accorder aux protocoles locaux, parfois sans lien avec la méthode nationale ? Nous pouvons rappeler : « Think global, act local » de Patrick Geddes, biologiste et sociologue britannique de la fin du 19^{ème} siècle, précurseur de l'écologie. A partir des objectifs nationaux, doit-on prescrire des bases, une sorte de méthode à minima, propre au réseau des Parcs ? Quelle place doit-on accorder aux professionnels, aux associations, et aux initiatives locales ? Doit-on déterminer un certain nombre de thèmes propres aux enjeux des territoires de Parcs naturels régionaux ? Ces thèmes pourraient être : préservation de la lecture des entités paysagères, points noirs paysagers, réouverture des paysages, entrées de villes/villages, étalement urbain, qualité de l'espace public, centres-bourgs, usages ... ? Quelle est la pertinence de l'outil pour évaluer les territoires de projet et la mise en œuvre des chartes des Parcs ? Servirait-il à l'autoévaluation ? Quels sont les métiers qui peuvent apporter des plus-values dans la mise en œuvre ? Comment les fédérer ? Quel portage et quelle organisation de la maîtrise d'œuvre pour des bons résultats ?

Rejoignant les objectifs initiaux de la méthode nationale au service de l'aménagement du territoire, Philippe Moutet évoque un grand besoin de développer des transversalités entre paysage et aménagement en illustrant ses propos par l'évolution récente et relativement rapide des infrastructures liées à la production de l'énergie, « l'énergie en transition ». Dans le contexte de l'ambition nationale de transition écologique et énergétique française, quels impacts, quels outils, quels indicateurs pour une mise en œuvre efficace et soigneuse des nouvelles installations ? Comment introduire la notion du paysage et un outil tel que l'OPP dans les projets, très en amont de la conception et de l'implantation, pour esquisser les conséquences des transformations et pour engager une réflexion qui permettra d'orienter des choix en termes d'impacts et protection des paysages et du cadre de vie ?

Par la loi Paysage, ces questions regagnent l'actualité dans les débats causés à propos des projets d'implantation de grands éoliens, notamment dans les Parcs naturels régionaux de la Narbonnaise en Méditerranée et de Scarpe-Escaut. On a pu observer que les schémas d'implantation indicatifs ne facilitent pas forcément l'apparition d'outils de suivi et d'évaluation pertinents sur les grandes infrastructures et des évolutions que leur implantation génère. Nous rappelons que l'arrivée massive d'éoliens a produit des réactions vives de la part de la société. Ces derniers ne font pourtant qu'annoncer ce que la transition énergétique des territoires réserve en impacts et en évolutions. Depuis la loi Paysage, des argumentaires pauvres, souvent par secteurs de métiers, ont été produits, sans attendre des objectifs fondateurs en termes de connaissance, de compréhension et de protection des paysages et du cadre de vie.

Pour les Parcs naturels régionaux, les chartes et les Agendas 21 fixaient des perspectives ambitieuses pour les questions de l'énergie et de l'évolution technologique qui l'accompagnait. En effet, celle-ci se réduisait en alertes et en résistances des associations sans pour autant produire une nouvelle lecture du paysage contemporain et des amorces possibles quand aux évolutions de ce paysage perçu. Dépourvues d'arguments, les premières réactions sont vives et purement protectrices : le Parc naturel est un sanctuaire, on n'y met rien, ou bien l'inverse : le Parc, c'est de l'environnement, on y mettra plein d'éoliens, du solaire. Depuis, la relation paysage et énergie est largement abordée par les professionnels telles que les Unions Régionales des Conseils d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement, par les techniciens et élus des Parcs naturels régionaux, ou encore par le monde de l'enseignement tel qu'à l'École du Paysage de Versailles. Les enjeux sont multiples : politiques, économiques, esthétiques, sociétaux... Ces acteurs cherchent un outil qui accueille l'évolution des techniques et qui devient facilitateur des choses pour

l'aménagement du territoire.

Un recensement des Observatoires Photographiques du Paysage est lancé au niveau national, qui tient compte également des observatoires initiés par des méthodes locales. Quelles seront les bases d'une meilleure reconnaissance de l'outil, qui aurait pour objectif de le généraliser et de l'adapter à des besoins des territoires, des acteurs publics et du législateur ? Doit-on re-questionner la méthode nationale pour en faire émerger une méthodologie partagée et appropriée, en commençant simplement par un vocabulaire accessible à tous ?

▪ REMARQUES

A l'origine, une "protocolisation" des modes de faire au lieu d'une "protocolisation" d'un objectif. On dénonce un excès de scientisme sur le protocole national. On se questionne : quelle sévérité ? On parle de structuralisme qui utilise une techno-langue incompréhensible, alors que derrière cela il existe un véritable manque de rigueur. Personne ne distingue ce qu'est le sens véhiculé d'un paysage qui parle à tout le monde et ce qu'est l'objectivation scientifique. La différence que les linguistes font de la signification est la sémantique mais seuls les spécialistes sont concernés. Il pourrait pourtant y avoir une méthode très scientifique. L'essentiel serait de trouver comment l'expliquer aux élus des territoires.

La question du choix du photographe est importante. Raymond Depardon a bien été missionné par un observatoire pour des prises de vue qui se sont montrées immobiles, identiques. Cela n'a aucun intérêt. Par ce choix, la volonté était probablement de vulgariser quelque chose de scientifique. Dans le cadre d'un observatoire, on peut inviter un artiste pour mettre en évidence des enjeux, des tendances sociales. Cependant, ce dernier s'ennuierait probablement s'il effectuait pendant des années le suivi d'un lieu immobile.

Nous observons un poids du lobby des photographes. Lors des premiers échanges en 2014, ils défendaient vivement leur place. Il y a vingt ans, le métier du photographe était quelque chose de très technique, alors que prendre des photos de qualité, c'est aujourd'hui un acte facile et banalisé. Pour les missions d'un Parc, un Observatoire Photographique est un outil technique avant d'être une démarche artistique. Chaque discipline se l'appropriera, comme le naturaliste va photographier les milieux naturels, l'urbaniste les centres-bourgs, les entrées de villages, etc.

La question du choix du photographe ne devrait pas être un tabou, c'est plutôt du « hors

sujet ». Les moyens devront correspondre aux objectifs de l'observatoire. C'est au territoire de décider s'il travaille avec un professionnel, avec un artiste ou avec les habitants, selon ses besoins.

Le protocole national prévoit que l'artiste reste propriétaire de la photo. Il en découle une relation plutôt tendue avec le maître d'œuvre photographe, qui prend des libertés sur les années de suivi. Il y a eu une démarche de recensement des OPP locaux, avec un objectif de libérer les droits, mais celle-ci s'avère extrêmement compliquée.

Existe-t-il une plus-value de la maîtrise d'œuvre ? de communication, de l'artistique ? Vincent Lacaille rappelle également que le protocole a été élaboré il y a 25 ans et il semble utile de le faire évoluer avec les techniques qui évoluent. On devra en effet élargir la question de l'opérateur, mais la personne du photographe reste un vrai sujet.

Dans un certain nombre de cas, le photographe apporte un point de vue personnel dans le choix initial des prises de vue. Il peut avoir un recul initial utile qui n'est pas capital dans le suivi. Ou au contraire, manquer de connaissances pour des choix. On pourrait citer l'exemple du Parc du Livradois-Forez, au moment où un itinéraire Observatoire Photographique du Paysage a été initié. Le photographe a refusé les choix du Parc. Il en résulte un observatoire qui dort dans les tiroirs, une série de très belles photos, mais qui n'ont aucun intérêt en termes d'observation ni d'évaluation.

Un Observatoire Photographique du Paysage, ça sert à quoi ?



Anne Badrignans, paysagiste

Contact : badrignans.anne@gmail.com

L'approche qui vous est présentée ici est le fruit d'une réflexion qui découle de l'étude réalisée par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, disponible sur le site Internet, et à partir de celle qui est aujourd'hui conduite par le Réseau des Grands Sites de France.

L'outil Observatoire Photographique du Paysage est mis en place au moment du grand élan sur le paysage qui apparaît dans les années 1990, où le paysage devient un enjeu par lui-même. A l'origine, l'Observatoire Photographique du Paysage est lancé en 1991 par le Bureau des paysages du Ministère de l'Écologie. Il s'inscrit dans un cadre méthodologique très rigoureux qui fait l'objet d'une collaboration entre le photographe professionnel et des différents acteurs en charge de l'aménagement du territoire.

L'Observatoire Photographique du Paysage apparaît dans un contexte particulier puisque en 1993 naît la loi Paysage. Cette date correspond également à la mise en place de la portée juridique de la charte des Parcs naturels régionaux. Il y a donc coïncidence entre la portée juridique de la charte et la création des OPP qui induisent la possibilité d'évaluer la charte. L'outil, suite à la loi paysage de 1993 va d'ailleurs faire l'objet d'une structuration et d'un renforcement.

Si à l'état initial l'outil a été pensé comme un outil d'évaluation des politiques publiques, dans les faits, très peu de Parcs naturels régionaux se servent de l'OPP pour évaluer les actions conduites sur leurs territoires. C'est d'ailleurs aujourd'hui réalisé via le logiciel EVA. La force principale de l'Observatoire Photographique du Paysage réside aujourd'hui dans sa

capacité à motiver les acteurs locaux. Ainsi, il sert à stimuler la connaissance et l'organisation paysagère du territoire, car la mise en place de l'OPP est étroitement conditionnée par des documents de connaissances tels que l'Atlas des Paysages et doit-être relié aux éléments tels que les structures et unités paysagères. De même, il est fondamental qu'un lien puisse être établi entre l'outil et les enjeux présents sur le territoire et de leurs évolutions au fil du temps.

L'Observatoire Photographique du Paysage est un outil d'animation et de sensibilisation aux enjeux du territoire. Dès sa mise en place dans le comité de pilotage national, l'OPP vient mobiliser les services déconcentrés et des représentants de l'Etat. Ces derniers s'associent à des techniciens, des élus, des associations. Les actions de valorisation peuvent alors prendre des formes diverses : expositions, analyses et lectures paysagères, comparaison de clichés *in situ* et lectures dans cadre de randonnées paysages, travail éducatif mené auprès des scolaires. Ces actions fédèrent des acteurs locaux du territoire, tout âge confondu, connaisseurs et non connaisseurs, autour de la notion du paysage.

C'est aussi un outil de mobilisation pour éviter l'ennui des élus. En effet, le protocole national constitue un support froid où les photos ne font pas rêver et peuvent paraître inaccessibles aux élus. L'association d'images qui peuvent émouvoir et toucher les élus se révèle nécessaire. L'outil change également la perception des habitants dans la mesure où il leur permet de prendre du recul sur leur cadre de vie, de voir leur paysage du quotidien autrement, en passant par le prisme de la photographie. Cette nouvelle perception est construite par le biais d'échanges avec les professionnels et les autres acteurs locaux du territoire.

Contrairement aux objectifs annoncés à sa création, l'Observatoire Photographique du Paysage devient un outil à la décision « par rebond ». Très peu d'acteurs, seuls certains Parcs avant-gardistes, réalisent des observatoires avec comme cible directe et unique d'en faire un outil d'aide à la décision. Aujourd'hui, l'Observatoire Photographique du Paysage est majoritairement employé dans le cadre d'actions de concertations avec les élus, dans les porter à connaissance des Parcs naturels régionaux, pour l'élaboration des documents d'urbanisme, dans les ateliers du paysage et comme support illustrant les chartes paysagères et architecturales des différents territoires.

La Fédération des Parcs naturels régionaux continue les réflexions en réseau autour de la question de l'évolution des Observatoires Photographiques du Paysage. Pourront-ils devenir un outil complémentaire d'évaluation des chartes des Parcs naturels régionaux et un véritable outil d'aide à la décision dans l'aménagement du territoire ? Aussi, il est ressenti de

le faire évoluer vers un outil plus ouvert et participatif, car le protocole national repose sur un cadre très rigoureux et contraignant. D'une part il est important de conserver ce cadre pour pouvoir continuer à suivre les évolutions du territoire sur des repères déjà construits. D'autre part, il paraît intéressant de combiner cela à une approche moins cadrée et plus « décérébralisée » pour en élargir les usages et l'appropriation.

Par ailleurs, si l'on réinterroge avec du recul le protocole national, l'on s'aperçoit que celui-ci à l'avantage de re-objectiver le projet de territoire et de voir si la bonne approche est mise en œuvre à partir des moyens qui lui sont alloués. Pourrait-on intégrer l'adaptabilité de l'outil et de ses méthodes pour que dans sa mise en œuvre et au niveau des outils retenus, chacun soit libre dans une méthodologie plus souple et partagée, tout en conservant une ambition de technicité ?

La question sociale, une limite du protocole national ? Autant la planification l'Observatoire Photographique du Paysage a su montrer du véritable potentiel, autant au niveau de la question sociale et de la question économique des territoires, le potentiel n'est pas révélé. Il a été constaté que la photographie sur ces questions ne va pas servir à évaluer mais davantage à venir en accompagnement. De plus loin, la question du manque de temps se pose, comme pour l'exemple par rapport à des problématiques de fréquentation rencontrées sur les sites touristiques. Un Observatoire Photographique du Paysage, permet-il de mesurer les choses de façons précises ? Faut-il peut-être venir coupler l'observatoire à un autre support vivant tel que le film ?

▪ REMARQUES

Arrêt sur image : Que voit-on ? On peut relever des choses différentes selon l'observateur. Il y a une image, un œil, mais l'information que l'on utilise après ce n'est pas l'information que l'on cherchait initialement, cela dépend de la grille de lecture que l'on lui attribue.

Sur les exemples, on observe des situations très installées, immobiles. Quel intérêt pour l'aménagement du territoire ou en termes de dynamiques du paysage ? Aussi, des situations très inattendues peuvent se produire. David Lédan cite un exemple dans le Golfe du Morbihan : il a fixé un point de vue sur la dune où l'on cherchait à observer l'implantation et l'évolution de la végétation. La côte qui recule, en dix ans a pris six mètres, c'est l'une des séries de photos la plus probante pour en parler. Le Parc des Vosges du Nord était l'un des Parcs qui a été le plus touché par la tempête de 1999. Au moment où les clichés ont été sortis de l'observatoire, il n'y a pas un seul arbre par terre. Si Un Parc doublant son périmètre lors

d'une révision, ne peut pas payer l'élargissement d'un OPP sur ce nouveau territoire. L'alternative de le compléter avec un observatoire participatif est freiné et vécu comme une solution « moins bien ».

Le protocole national semble inapte sur la question sociale. Un Parc naturel régional est un outil de développement durable, donc les questions sociales et les questions économiques ne peuvent pas être absentes. L'Observatoire Photographique du Paysage aujourd'hui n'est pas conçu pour mesurer les questions du social ou de l'économie. Les adaptations sont attendues dans l'utilisation de la méthode générale. Il faut permettre de changer les points de vue, et résoudre la question des "pas de temps". Il y a peut-être une partie impondérable, il y a peut-être une partie mobile... Faut-il choisir au hasard, comme un échantillonnage ?

Il faut trouver les ruptures significatives comme dans l'histoire, car la régularité n'induit pas automatiquement la valeur scientifique.

Dans un monde de croyance structuraliste, comment construire un label national qui serait en phase avec les gens, donc avec le sensible ?

Témoignage sur l'usage de l'Observatoire Photographique du Paysage du Parc naturel régional du Pilat



Julien Marceau, Chargé de mission Urbanisme et paysage.

Parc naturel régional du Pilat

Contact : jmarceau@parc-naturel-pilat.fr

Le travail mené dans ce Parc représente ici l'un des plus anciens des Observatoires Photographiques du Paysage. Il a été initié selon le protocole national en Rhône-Alpes. L'équipe du Parc poursuit ce travail avec un corpus de 40 points de vue, retenus à la suite de la sélection initiale de 1992 par la photographe Sophie Ristelhueber. L'action du Parc est menée depuis plus de vingt ans sur un cheminement pour l'adaptation et l'évolution de la méthode nationale.

La sélection initiale a été donc réalisée entre 1992 et 1994 par Sophie Ristelhueber, qui a été mandatée par le ministère et qui ne cache pas qu'elle y allait à reculons. Que faire dans le Pilat ? Elle n'avait pas l'intention de contribuer à la mise en place d'un observatoire photographique car elle n'avait aucune attirance pour ce territoire. Finalement, elle a travaillé 150 clichés, et la présentation a donné un vrai « pugilat » dans le Pilat auprès du groupe de travail, composé notamment des services de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Office National des Forêts, qui ont été « horrifiés ». Toutefois, les photos qu'elle a prises ont ému, et elles émeuvent toujours. Son travail artistique est largement reconnu.

Sophie Ristelhueber a concentré une grande partie de son travail sur des zones de montagne et des ruptures. Dans ses photos, l'on retrouve souvent la notion de friche, de bâti, des

infrastructures routières, ferroviaires, en opposition avec des paysages de cartes postales. Les localisations emblématiques ont également été recensées et classées grâce à la loi de 1930 sur la protection des monuments naturels et des sites. Elle a poursuivi son travail entre 1992 et 1994, et a pris des photos sans véritables repères dans le calendrier, mais en profitant des conditions météorologiques favorables.

Le Parc n'a jamais eu connaissance d'une possible reconduction de financement, et a donc engagé un suivi par les techniciens du Parc. En 2008, Julien Marceau redémarre le travail avec des photos imprimées et surexposées, en mauvais état de conservation avec des diapos collées à l'arrière. Un travail de trois ans était nécessaire pour réorganiser les informations subsistantes sur les clichés et les points de vue dans le but de réajuster la méthode. Le changement de l'argentique au numérique a été amorcé pour gagner en fiabilité. Le Parc a également élaboré un guide qui permet notamment de recadrer la photo sur le terrain, la bonne transmission de la méthode et du mode de suivi. Une fiche est créée par point de vue, avec l'ensemble des recommandations nécessaires pour prendre la vue.

Même si aujourd'hui ce cheminement nous semble facile, au moment de la remise en action de l'Observatoire Photographique du Paysage du Parc du Pilat, il fallait prouver l'intérêt et l'utilité de l'outil au sein du Parc. En terme d'investissement, deux ingénieurs sont mobilisés pendant cinq jours par an sur le terrain. Ils mènent un travail d'analyse et d'information au sein de l'équipe avec la documentaliste. Par ailleurs, d'autres collègues ont mis en place des observatoires photographiques avec comme objet la culture ou l'agriculture, soit pour suivre des dynamismes à titre de leurs missions, soit parce que la photo était un outil exigé dans le cadre de dispositifs tel que les périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels (PAEN) et leur suivi.

Pour développer la méthode d'analyse des clichés, le Parc a bénéficié d'une aide spécifique de la DREAL. Parmi ces recherches, on a pu notamment exploiter des idées à partir de l'Observatoire de l'autoroute A 89. Par exemple, l'on superpose une grille sur une photo, on compte le nombre d'éléments représentatifs, ou d'une famille d'éléments de paysage. Plus tard, des méthodes de superposition sur couches ont été élaborées et combinées avec du Système d'Information Géographique.

Une première étape était de reprendre les problématiques qui ont été initialement posées avec la photographe, en définissant les caractéristiques du paysage et des dynamiques pressenties. Il leur a été attribué un degré de 1 à 4 pour graduer les différents stades de l'évolution. Les photos ont été scannées et superposées sur Photoshop, sur des séries avec des pas de temps de tous les ans, ou encore de tous les cinq ans, en essayant de démontrer

les évolutions. Ces analyses traitent cinq thématiques : agriculture, urbanisme, équipements et infrastructures, boisement et forêt, ou encore le minéral.

Le Parc s'est basé sur les méthodes d'analyse du paysage que la convention initiale du protocole national définissait : identification, caractérisation, représentation collective, dynamiques et objectifs de qualité paysagère. On a pu regrouper des familles de photographies, cadrer le territoire du Parc à partir de l'itinéraire initial. Les nouveaux questionnements abordaient plusieurs thématiques, telles que la représentativité des paysages du Pilat, l'utilité pour la politique du paysage du Parc et de ses partenaires, les implications paysagères d'autres politiques, par exemple l'agriculture, ou encore aller plus loin et de l'appliquer à un niveau prospectif ? Est-il possible à partir de ces clichés d'extrapoler pour pouvoir en discuter, soit à l'échelle de l'entité soit à une autre échelle, de certaines problématiques ? Dans quelle mesure pourrait-on l'utiliser avec les élus et les porteurs de projet, des aménageurs ? Quels sont les critères d'évaluation de la charte, des documents d'urbanisme, des SCoT ?

Le Parc de Pilat porte aussi un observatoire photographique agricole lié à un périmètre de PAEN, avec une méthodologie moins codifiée et un pas de temps de cinq ans. Les chargés de mission de ces deux observatoires échangent régulièrement.

Le Parc utilise l'Observatoire Photographique du Paysage pour diverses applications concrètes, notamment pour la négociation entre les acteurs. Un tel exemple est la vue d'une carrière d'extraction de roche massive dont l'arrêt d'exploitation est en négociation avec une reconstruction paysagère. Le point de vue choisi peut être utilisé lors des commissions locales de suivi, animées par le Préfet, qui sont aujourd'hui malheureusement désertées par les habitants. Aussi, à la vue d'un carrefour, une question se pose : est-il représentatif d'un carrefour de col du Pilat ? Le Parc l'avait utilisé pour des débats avec les services du Conseil Général et Réseau de transport d'électricité (RTE) pour des compensations à négocier suite au passage de lignes à haute tension. Aussi, l'observatoire est capable de montrer des exemples du paysage avant l'arrivée de la publicité. Lors de l'élaboration des documents d'urbanisme, le Parc utilise l'OPP comme support d'aide à la décision, pour observer les tendances et pour apprécier notamment la densification du bâti et/ou le maintien de la trame verte et bleue à l'intérieur des communes. Un travail d'analyse a également été fait par entités paysagères en se basant sur les données de l'Observatoire Photographique du Paysage.

L'outil est en constant évolution et développé à l'aide des nouvelles technologies et

l'informatique. Le Parc a souhaité déterminer quelles étaient les parties de son territoire qui étaient visibles. Quels rapports avec la représentativité ? Si l'on souhaite mener des actions, comment retrouver les propriétaires ? En collaboration avec l'Université de Saint-Etienne et des étudiants en géographie, un mode de calcul a été élaboré pour les co-visibilités à partir du point focal en prenant en compte le relief et la végétation. Il montre la superficie du territoire qui est visible à partir d'un point de vue.

Le Parc du Pilat a contribué avec sa méthode d'association de photographies, renouvelée chaque année au « Système d'Information Territorial », un SIG mutualisé avec les autres Parcs naturels régionaux de Rhône-Alpes, qui est également combiné avec des vues aériennes. Cette association se fait naturellement sur la base des entités paysagères, avec des entrées dynamiques et des entrées itinéraires liées à la méthode nationale. Elle pouvait notamment être testée pour mesurer les impacts des centrales photovoltaïques villageoises en projet. Des annotations, des analyses et des dessins sont intégrés. La superposition des photos et leur mise en transparence permet de mettre en évidence l'évolution « avant/ après ».

Julien Marceau a également croisé l'Observatoire Photographique du Paysage du Pilat avec le thésaurus des inventaires du patrimoine.

Le suivi des prises de photo et l'animation de l'OPP du Parc naturel régional du Pilat correspondent à un équivalent de temps de deux chargés de mission sur quinze jours par an. Il n'y a pas de charge externe comptabilisée. Le développement du logiciel a coûté environ 10.000 euros.

Cet observatoire ne contribue pas à l'évaluation de la charte du Parc du Pilat aujourd'hui.

Il est le fruit d'un objectif scientifique, d'un objectif artistique et d'une pratique de partage.

▪ REMARQUES

Est-ce que la représentativité est quantitative ? Trente pourcent du territoire est représentatif, ou bien elle se base sur une sélection : les cols, des situations similaires ? Les calculs évoqués ont plutôt un intérêt pour l'opérationnel, pour la mise en œuvre de projets.

Quelle est la force de la photographie en termes de négociation, notamment pour

l'agriculture ? Sur un outil aussi lourd, qu'une PAEN, comment la rendre utile ? L'observatoire dans le Pilat ne possède pas encore assez de données pour pouvoir en rendre compte.

Nous continuons à nous intéresser au facteur temps et aux ruptures. Michel Houellebecq dans « La carte et le territoire » décrit le centre-bourg en France comme étant un lieu rénové, vernaculaire, désert et éclairé la nuit. C'est ce qu'on risque par l'OPP si les photographies ne sont pas faites au bon moment.

La Fédération, dans une logique de transversalité, souhaiterait associer l'ensemble des métiers des Parcs naturels régionaux, pour un OPP qui embrassera un maximum de sujets. C'est aussi l'idée de la cartographie associée à l'image, la photographie n'étant pas suffisante pour décrire un territoire.

La possibilité de la superposition des images et leur animation, qui devient facilement accessible par l'informatique, par la définition des couches et par les transparences appliquées à la photo, est un aspect très explicite et parlant. Aussi, les "pas de temps" deviennent moins contraignants, une bonne superposition permet un large éventail d'exportations et d'interprétations. Quel partage possible pour l'utilisation du logiciel en lien avec le SIG ? La Fédération, en accord avec les Parcs de Rhône-Alpes, pourrait développer une diffusion et un partage de l'outil par le réseau des géomaticiens.

La charte a une carte de sensibilités paysagères avec énormément de données et d'implication paysagère à assumer ou pas ; N2000, etc... Si nous n'avons pas la connaissance des besoins en interne, comment croiser avec les différentes sensibilités ? Le paysage constitue le support pour la notion de transversalité, car par le paysage nous retrouvons l'information morcelée dans les autres actions et les autres disciplines.

La photographie aérienne et satellite contribuent également à l'affinement de la notion du paysage et à l'interprétation de son évolution. Une prochaine étape est annoncée par l'arrivée des drones...

Une action partagée : Comment mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire ?



Clémence Legros, Chargée de mission Urbanisme et paysage.

Parc naturel régional de la Brenne

Contact : c.legros@parc-naturel-brenne.fr

« Dégradation du paysage, avant (arbre rescapé de la destruction d'une bouchure) et après (ligne de haute tension et immense parcelle de type Beauce) »

Les notes du photographe.

L'Observatoire Photographique du Paysage du Parc de la Brenne a été lancé par le travail de Claire Blouin qui a réalisé à l'INHP D'Angers sa thèse entre 2009 et 2013 sur le Parc de la Brenne. (L'élaboration d'images « paysages » habitantes : un levier participatif d'aménagement du territoire. Le cas du Parc naturel régional de la Brenne ; par Claire Blouin-Gourbillière)

Ce travail a été précédé par son master en 2008, sur un terrain très riche d'actions associatives sur les questions de préservation du paysage, notamment par la présence d'Odile Marcel qui fait partie du « Collectif après pétrole ». C'est aussi le moment pour le Parc de l'émergence de nouvelles ambitions sur la question des paysages, avec la présence de trois voir quatre chargés de mission sur le paysage, les bocages, sur les inventaires et sur un travail de recherche.

L'intérêt de l'Observatoire Photographique du Paysage du Parc de la Brenne, initié en 2009 dans le cadre de la thèse de Claire Blouin, était de réaliser les itinéraires photographiques avec la participation des habitants et de recueillir leur témoignage. Ce travail a été mené par une dizaine d'ateliers photographiques les samedis matins et des concours qui ont très bien marché. Des photographes professionnels ont accompagné les participants amateurs de la photographie. Différentes méthodes ont été appliquées, soit en partant d'un choix du

photographe sur le terrain, soit de photos anciennes, dont un grand nombre était à disposition.

Des résultats de cette thèse, nous pouvons mentionner le fait que le territoire du Parc est assez centré sur son paysage et ses zones humides, que l'origine de l'observateur influe sur la perception du Parc et de ses paysages. Aussi, les concours à thèmes ont un rôle important pour identifier des enjeux du territoire. Le premier concours en 2010 était appelé : « Mon paysage préféré ».

Les ateliers rassemblaient dix à vingt personnes. Ils ont permis une grande qualité d'échange, même si l'on peut s'interroger sur la participation relativement limitée. Ce nombre ne permet pas toujours d'avoir assez d'informations sur les attentes, notamment sur le cadre de vie. Pour approfondir les contributions, en 2012 le Parc a voulu par un nouveau concours photo décliner d'autres sujets : paysages que je souhaiterais conserver ; paysages que je souhaiterais effacer ; paysage dont l'évolution m'inquiète ; paysage qui me fait honte ; vitrine de mon territoire ; paysage dont je souhaiterais suivre l'évolution dans le temps.

Plus de 400 photos et commentaires ont été accueillis. L'objectif de ce concours était de créer un itinéraire pour un futur Observatoire Photographique du Paysage. Le jury était composé d'habitants, de professionnels de l'aménagement, d'élus et de techniciens du Parc. 52 photos représentant les enjeux du Parc et de la charte en révision ont été sélectionnées. Elles sont réparties de manière homogène sur le territoire. Une exposition s'en suit.

En 2013-2014, l'équipe du Parc s'interroge sur la suite à donner. Les techniciens sont convaincus d'avoir un bel outil et des habitants motivés. Ces habitants s'appellent « des veilleurs du paysage ». Ils continuent depuis 2010 à prendre des photos et à s'intéresser aux paysages, un peu dans l'ombre. Le Parc a interrogé ce réseau sur trois thématiques complémentaires : l'urbanisation, le paysage – l'agriculture – l'alimentation, et les lieux emblématiques. Ces échanges correspondent à la finalité des études paysagères et à la définition des sites emblématiques et des lieux sensibles identifiés par l'équipe technique du Parc. La série de photographies issues de l'action avec les habitants se montre intéressante aussi dans ce cadre.

De plus, le Parc a l'intention de mettre en place des « mini-observatoires » des projets d'aménagements communaux dans le but d'avoir un suivi sur des petits travaux qui peuvent malgré tout bouleverser des ambiances des sites, des centres-bourgs par exemple. Il est souhaité d'élargir le réseau des veilleurs et de sensibiliser d'autres publics en développant le

cercle les personnes impliquées au fur et à mesure. Le choix des sites et le suivi des projets communaux permettront de créer des liens et des échanges avec la maîtrise d'œuvre et avec les élus. Les projets exemplaires sont tout naturellement mis en lumière aussi, tel qu'un éco-quartier ou une Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU) menée sur un village.

La Brenne a un réseau associatif important composé notamment de Relais Brenne Initiatives Jeunes ou le CPIE Brenne-Berry, des associations de photographie et des associations d'éducation populaire. Dans le cadre du contrat de Pays et en collaboration avec ce réseau, le dispositif « ID en campagne » a vu le jour avec l'objectif de mise en réseau des acteurs autour de projets innovants en économie, services de proximité, environnement naturel et culturel. Par ce biais, trois projets principaux ont émergé : la sensibilisation citoyenne au paysage, la valorisation de l'observatoire photographique en tant qu'outil, et le renforcement du réseau des veilleurs du paysage.

Ce réseau riche possède une longue expérience et un public très diversifié, du scolaire aux artistes professionnels. Un blog a été créé pour conserver la mémoire des veilleurs du paysage. Une valorisation touristique a également été imaginée par la signalisation des itinéraires dans les guides et des réseaux de circuits, permettant aux visiteurs de reconduire des photos. Des expositions, des cartes et la conservation aux archives départementales valorisent les données. La création de nouveaux itinéraires est prévue.

Le Parc continue à veiller à ce que les photos de l'initiative de 2012 soient reconduites, en y consacrant un emploi partiel, partagé avec d'autres enjeux du paysage tel que les bocages. A la demande des participants, les ateliers sont reconduits régulièrement avec la participation de professionnels de la photographie et du paysage, ce qui permet une bonne interprétation technique des points de vues.

Le coût de l'opération qui se déroulera sur deux ans est de 69.000 euros, porté à moitié par « ID en campagne » et par le programme Leader. L'ingénierie nécessaire à l'opération est d'environ 20 jours de travail de la chargée de mission Paysage du Parc. Il se rajoute le travail d'animation des associations.

Un outil probant :

L'Observatoire Photographique du Paysage peut-il ou doit-il être un outil d'aide à la décision efficient ?



David Lédan, Chargée de mission Patrimoine naturel.

Parc naturel régional du Golfe du Morbihan

Contact : david.ledan@golfe-morbihan.fr

Le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan a été créé en 2014, il est le 50^{ème} Parc naturel régional en France. La question d'un Observatoire Photographique du Paysage s'est posée dès sa préfiguration, ainsi l'OPP basé sur une démarche participative du plus jeune des Parcs a déjà dix ans d'existence et de pratique.

Il y a dix ans, il a été demandé aux habitants de donner des photos qui auront environ cinq ans et dont l'interprétation et la reconduction étaient possible. L'objectif était de sensibiliser les élus du territoire et démontrer des usages possibles de l'observation par la photo. Les participants ont expliqué les choix, les sentiments et les pensées évoquées par les images. Une première exposition itinéraire a été créée avec le titre « Regards croisés » sur l'interprétation citoyenne du paysage par la photographie. Sur cette base un comité de pilotage et un premier fond ont été donc initiés, et des réunions de travail ont suivis, notamment avec le Ministère. Des questions se sont posées sur la technique et le format en 2005, le choix pour le numérique s'est révélé légitime.

Des réflexions conjointes ont été produites entre observatoire photographique, charte en élaboration et son dispositif d'évaluation. Des campagnes « mitraillettes » ont prouvé leur efficacité, les différentes missions du futur Parc ont rassemblé un ensemble de photos du territoire sur la nature, l'urbanisme, etc. Des ces 250 images 68 ont été choisies pour une reconduction annuelle. Le comité de pilotage a été composé du Conseil Régional, du Conseil Général, des services de la DDT, de la DRAC, des citoyens via le réseau associatif... et des spécialistes tel que de paysagistes, des urbanistes, des CAUE. Deux photographes professionnels contribuent aussi à ce travail tous les ans en veillant notamment sur les

aspects techniques. Par la composition du comité de pilotage le regard sur le paysage a été véritablement élargi sur les champs de l'écologie ou encore de la sociologie.

Les onze entités paysagères sont représentées par la volonté de couvrir le territoire, recoupées avec les grandes orientations de la charte autour des notions d'habiter le territoire, travailler dans le Golfe, parcourir le Golfe, les horizons, le patrimoine, la végétation... L'on a reparti le territoire selon ses spécificités, les îles, l'eau, les estuaires au cœur du Golfe, les parties terrestres sur les contreforts du Golfe, sur les hauteurs, les parties agricoles et bocagères non soumises à la marée... L'on a pu dégager la frange littorale avec les stations balnéaires et les plages.

Le comité de pilotage a choisi des exemples limités pour représenter différents thématiques telles que le centre-bourg, la zone artisanale, l'espace agricole, qui ont été par la suite réparties sur l'ensemble du territoire, en veillant à laisser une place équitable à l'ensemble des communes. Il est bien difficile de faire entendre que c'est un outil de travail et que la beauté de l'image et de l'objet représenté n'a aucune importance, quand une commune se voit mal représentée. Un débat vif a eu lieu également au sein de l'équipe technique du Parc sur les objectifs et la portée des questions du choix.

Les points de vue ont été volontairement orientés soit Est ou Ouest pour éviter du contre-jour et les ombres et pour faciliter la programmation des prises de vue. Un itinéraire est prévu pour les prises de vue qui s'étale sur cinq jours de travail dans l'année. Sur le terrain David Lédan continue la négociation et l'animation notamment pour la conservation des repères. Une cellule de veille s'est créée pour faire connaître les projets d'infrastructures, de zones artisanales, dont les membres font aussi des photos avant/pendant/après sur les sites en chantier.

Le Parc a intégré dès le départ la valorisation citoyenne de l'itinéraire par des expositions photographiques. Ces expositions pouvaient montrer des images avec des pas de temps différents, notamment pour les dix ans de l'Observatoire Photographique du Paysage en produisant des séries de dix images annuelles. Ces actions ont été enrichies également par des montages d'exposition tels que des pas de temps de cinquante ou cent ans sur des photos aériennes et des cartes postales, notamment avec la contribution des Archives Départementales du Morbihan. Les participants du premier recueil d'images, les habitants, ont été de nouveau invités pour réinterpréter les vues, avec un recul de cinq et de dix ans.

La Région Bretagne a également saisi la question des Observatoires Photographiques du

Paysage et a créé une plate-forme. Y est présent notamment l'observatoire créé par le CAUE des Côtes d'Armor.

Les six communes de la presqu'île de Rhuy du littoral Sud ont intégré les points de l'Observatoire Photographique du Paysage comme indicateurs d'évaluation du SCoT sur leur territoire, et l'ont complété par d'autres points sur des enjeux propres à ces communes. Peu d'éléments sont aujourd'hui connus sur le mode d'interprétation et d'évaluation de cet usage des photographies, mais l'utilisation dans la planification peut être un levier financier.

L'équipe technique continue l'expérimentation méthodologique sur les pas de temps de cent, cinquante et cinq ans à la prise de vue annuelle, voire mensuelle, sur l'évolution de la marée, sur la cellule de veille, sur les utilisations saisonnières. Le regard d'artiste reste encore à rechercher et à développer. Aussi, un observatoire sous-marin est en projet, avec comme principal thème la biologie.

Les exemples présentés sont de vues de paysage intérieur de bourgs qui permettent d'observer de changements liés aux usages et au parcellaire privé ; de la dune qui a mis en évidence non seulement l'évolution de la végétation, mais surtout le recul de la ligne côtière ; puis l'impact d'un parking et sa fréquentation saisonnière... La marée reste un sujet favori, avec un paysage sous-marin lié à l'ostréiculture, ou encore la fréquentation des passages et des routes sous la mer et des pas de temps de deux heures à 15 minutes. Les usages, les liens sociologiques et l'anthropisation de ces lieux peuvent être révélés sur ces séries d'images.

Le Parc a mis en application l'Observatoire Photographique du Paysage avec une large variété d'objectifs et de méthodes combinées et veille à l'animation constant de l'outil.

▪ REMARQUES

L'observation qui apporte des nouvelles connaissances inattendues : Lors de l'observation et de l'étude de la mangrove en Martinique il a été révélé que la population, en fréquentant et en exploitant ces milieux fragiles, comme la pêche à pied en Bretagne illustrée ici, contribue au maintien du bon équilibre de cet écosystème particulier.

Les Parcs qui doivent démontrer l'utilité et les moyens de mise en œuvre des OPP auprès de leurs élus, peuvent se reposer sur les contributions citoyennes. « Du petit » observatoire ils peuvent aller vers le protocole national. Après ces exemples, des observatoires peuvent être

développés sur les thématiques diverses, selon les objectifs et les moyens des territoires, tels que la destruction volontaire du petit patrimoine, des projets d'infrastructure, etc.

Exemple des coûts de l'Observatoire Photographique du Paysage visant le label national du Parc des Landes de Gascogne : 10.000 euros financés par la DREAL sur le coût initial de 30.000 euros. Des contributions ont en lieu du Conseil départemental et du CAUE, notamment en temps d'ingénierie.

Des Plans de Paysage peuvent également intégrer des OPP dans leur plan d'action, voire dans les modalités d'animation et de sensibilisation.

Le participant observant ou l'observant participant. Les discussions et les interactions sur le terrain. Les conditions de prise de vue.

Remarques et discussion

autour de l'implication des habitants et des élus dans les Observatoires Photographiques du Paysage

Si l'animation de l'observatoire repose sur la participation des habitants et des élus, il peut être utile de leur assurer une formation commune. Plus d'élus et des nouveaux publics devront y être fidélisés, tel que les adolescents.

Parmi les participants, les élus ont la connaissance des projets communaux, comme par exemple le réaménagement d'un centre-bourg. A partir de dysfonctionnements, l' élu prend des photos et les amène dans la discussion des conseils municipaux. Ces débats créent des projets mêlant plusieurs thématiques, dont l'urbanisme. Il faut profiter de l'élaboration d'un PLU pour inviter le veilleur qui transmet son expérience, si le conseil municipal le permet.

Comment partage-t-on les photos, pourquoi les gens font des photos ? Pour suivre l'itinéraire, il faut trouver les accès et identifier « où on est ». Prendre le temps, fixer le regard, penser à : comment allons nous en parler ultérieurement ?

Quelle Interface avec les SCoT ? Un projet qui démarre devient très vite un support de discussion. Les itinéraires peuvent être valorisés dans la concertation.

Dans l'ensemble des communes du Parc du Haut-Jura, des personnes ont été désignées pour apporter un regard et créer des alertes de manière participative. Les nouveaux dispositifs pour l'affichage publicitaire peuvent régénérer ce type de demande.

Formater sur un regard ? Comment préciser les rôles ? Comment éviter l'arrière-pensée de ne révéler que des dysfonctionnements, voire de vouloir surveiller les autres ? Les points fixes et les points mobiles sont une piste de réflexion. Comment éviter des photos qui génèrent des polémiques et des contentieux ?

La photographie est un art rhétorique. Elle peut créer et transmettre des messages forts. Les points de vue réunissent les gens. La fixité du point crée un lieu de rendez-vous.

Il faut passer de la science « dure » à la science « douce » pour participer, discuter, échanger.

Un outil d'évaluation ?

Dans ces exemples à aucun moment l'outil sert à évaluer. L'Observatoire Photographique du Paysage a été créé aussi comme un outil d'évaluation de l'action des Parcs, en compensation de la portée juridique des chartes. A l'origine, il n'existe pas de méthode de choix des points de vue ni d'évaluation des clichés. Doit-on retourner vers la volonté originelle et en faire un outil d'évaluation ? Quelle est la place du quantitatif ? Et la place du qualitatif ? La place des objectifs énoncés ? La possibilité d'énumérer des éléments du paysage et de révéler leur rôle selon des objectifs et enjeux que la charte leur attribue souvent de manière très précise tel que des linéaires de haies, la rétablissement des continuités, de la densité.... Il existe néanmoins des indicateurs et des outils scientifiques plus pertinents que la photographie et l'OPP peut servir de démonstration et d'illustration.

A la demande de la DREAL, quatre Parcs devront s'organiser pour la création d'OPP, ceux des Grands Causses, des Causses du Quercy, du Haut-Languedoc et des Pyrénées Ariègeoises avec l'objectif de suivre la méthode nationale. Ils devront être référencés dans une plateforme et produire de l'analyse. Une première réaction de Parc est la suivante : on a peur qu'on nous dise que les actions ont mal été conduites à partir de cet outil.

Si l'on admet que l'outil sert à l'observation et que c'est participatif, un changement de regard de la population peut déjà constituer un objectif réalisé.

Le seuil du "pas de temps" pourrait-il être rythmé par la durée de validité des chartes et de ses périodes de révisions ? L'exemple du Parc des Marais et du Cotentin et du Bessin qui prévoit la création d'un Observatoire Photographique du Paysage en phase avec sa charte et de son calendrier apporte une première réponse à cette problématique.

Nous sommes de plus en plus des gestionnaires de nos actions, mais concrètement, comment avoir une vue d'ensemble ? Un OPP pourrait démontrer dans l'ensemble ce que ça a donné, permettre de réorienter les objectifs, de les croiser avec des sensibilités, des vécus et des regards de la société. Cela est possible par une carte des réalités et une carte des sensibilités, qu'il faudrait croiser avec les autres métiers et distendre par le regard.

Au moment de montrer les images, il faut également appliquer une méthode, pour utiliser des images produites avec des regards multiples. Il faut évaluer la réaction des personnes qui regardent ces images, et non pas les aménagements produits ni des morceaux de paysages concernés. Nous pouvons citer des exemples comme celui de la Tour Eiffel, des éoliens, qui sont rentrés dans le regard de la société après un processus d'adaptation de l'observateur. L'indicateur sera uniquement le jugement des gens ; la part du « non visuel » de l'observatoire.

Quelle place donner à la beauté de la photo ? L'observatoire photographique est un outil de travail, avec une précision et une technicité qui ne se confond pas avec la contemplation de la beauté d'un tel ou tel paysage. La beauté et la qualité ont de multiples valeurs : architecture, environnement, écologie, ... Que regarde-t-on ? Comment reconnaît-on l'évolution ? Doit-on fabriquer des grilles de lecture, des modes de représentation, comme dans les méthodologies des sciences sociales ? En effet, l'échange y est basé sur des critères prédéfinis. Mais sur quelles bases, quels points de vue, quels jugements ? Quelle échelle ? Sur une grande superficie, faut-il développer une base commune et des observatoires thématiques, zoomés par intercommunalités par exemple, tel que dans le Parc des Ballons des Vosges ? Chaque territoire élabore des sujets, adapte l'échelle et le mode d'animation et suivi.

Nous pouvons dire que c'est un outil qui participera sans doute à l'évaluation. Les Parcs qui prétendent être des pilotes dans les politiques paysagères doivent se poser la question suivante : comment conduire ce rôle ? Les Parcs doivent développer un argumentaire commun et pourront alors réserver une enveloppe à l'évaluation, comme 3% dans l'industrie. Ils doivent se donner une liberté dans le nombre et le découpage des itinéraires. Pour cela, il peuvent passer par un échantillonnage et ensuite peuvent extrapoler, comme dans les méthodes scientifiques.

Vincent Lacaille pour le Ministère de la Culture et de la Communication note que c'est la force de frappe du réseau des Parcs de créer des méthodes alternatives face à une certaine rigidité des méthodes nationales. En effet, comme l'évolution de la photographie est marquée par la passation de l'argentique au numérique, c'est aussi l'évolution de la perception qui a marqué ces deux décennies. La notion du paysage a évolué aussi, on est loin d'une vision de carte postale. Après toute une évolution culturelle, on est aujourd'hui dans l'observatoire des usages.

Le MEDDE reste sur une notion des paysages avec une vision « nature », tel que développée dans le projet de loi Biodiversité et non pas une vision des « usages ». Peut-on sortir de l'approche technique de la méthode nationale ? Les données sociales sont-elles abordables

par la MEDDE, qui dit : « le paysage, c'est nous ». Un débat persiste entre les ministères sur la perception du paysage, sur l'approche technique de l'ancien ministère de l'équipement qui est révolue. On est conscient qu'on ne fait pas de projet avec ça.

Notre interrogation reste centrée sur ces questions : à quoi servent les Observatoires Photographiques du Paysage dans leur diversité et à quoi pourraient-ils servir ?

Rencontres du 6 nov. 2015

Ouverture



Pierre Weick,

Directeur de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Le paysage est un élément fondamental faisant partie intégrante du cœur de métier des Parcs naturels et qui leur permet d'avoir une vision pluridisciplinaire et transversale. L'Observatoire Photographique du Paysage, conçu à l'origine en tant qu'outil d'évaluation des politiques publiques, a permis la mise en œuvre des actions en faveur de ces paysages.

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France a conduit en 2014 une première mission sur le thème des Observatoires Photographiques du Paysage, financée par le Ministère de l'Écologie. Suite à cette étude et dans la lignée de la première rencontre, la réunion du 6 novembre a pour objet l'échange et le partage d'expériences, de façon à pouvoir amplifier et avancer sur le « faire plus et mieux » par rapport à cet outil mis en place dans près d'un Parc sur deux. S'il est nécessaire de mettre en avant l'Observatoire Photographique sur des thématiques telles que le paysage, il est également indispensable de positionner l'outil sur des questions sociales et culturelles.

Par ailleurs, la Fédération des Parcs naturels régionaux participe à un certain nombre d'instances au niveau national, tels que le Club Paysage, le Comité national du plan d'action en faveur du paysage animé par la ministre Ségolène Royal, pour faire valoir les démarches que les Parcs naturels régionaux mènent dans ce domaine.

Introduction

à la journée d'échanges



Nicolas Sanaa, Chargé de mission Urbanisme et paysage,
Fédération des Parcs naturels régionaux de France
Contact : nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr



L'année 2014 a porté sur la publication de *l'Étude sur les Observatoires Photographiques du Paysage dans les Parcs naturels régionaux*, aujourd'hui en ligne sur le centre de ressources de la FPNRF. L'année 2015 a permis d'intensifier les échanges et de se préparer à être contributeurs actifs de la plateforme, pour la mise en réseau de l'ensemble de ces Observatoires. Ceci a aussi donné l'occasion de s'interroger sur cet outil et

de conduire une réflexion sur le cadre national pour lequel il était requis de faire appel à un photographe professionnel.

La première rencontre ayant porté sur l'échange d'expériences, le cadre national et l'apport des expérimentations participatives au niveau local, la Fédération a souhaité que cette seconde journée très participative soit consacrée à la transversalité de l'outil.

Bien que l'Observatoire Photographique du Paysage ait à l'origine été conçu pour le suivi des impacts paysagers des politiques publiques, l'ouverture de cette rencontre à d'autres partenaires a été complexe. Un questionnement se pose sur une prise de conscience quant à l'importance et l'approche stratégique de cet outil.

Le Ministère et le Bureau des Paysages, partenaire du réseau apporte son soutien aux Parcs, leur donnant ainsi l'opportunité de partager et de diffuser les expériences auprès de ceux encore réticents sur la nécessité de conduire une démarche d'Observatoire Photographique du Paysage ou pour qui l'outil semble trop coûteux. Ce partenariat permet aussi de pouvoir

diffuser les pratiques les plus pertinentes en termes d'Observatoire à d'autres partenaires impliqués par cet outil, tels que le RGSF ou le Réseau des SCoT.

La Fédération des Parcs souhaite et envisage par ailleurs qu'un lien puisse être établi entre les Observatoires Photographiques du Paysage et la planification opérationnelle (plan d'urbanisme, SCoT etc.), par rapport aux perspectives de l'outil.

Cette seconde journée, où sera poursuivi le travail engagé lors de la première réunion du 30 septembre à la Fédération des Parcs, s'organise en deux temps.

Dans une première partie, une réflexion sera menée afin d'appréhender dans quelles mesures l'Observatoire, véritable outil de réflexion, d'aide à la décision et de suivi de bilan, utile aux missions portées par les Parcs naturels, pourrait être appliqué à d'autres thématiques.

Cet outil sera croisé avec les différents thèmes qui animent les missions de Parcs, selon un principe d'intervention en binôme Fédération des Parcs / Parcs. Quels apports un Observatoire Photographique du Paysage peut-il susciter sur les questions de climat et d'énergie, d'agriculture, d'urbanisme et sur les autres thématiques. Cet outil, transversal par nature peut s'avérer être un support complémentaire pertinent. Dans la seconde partie, un débat sera mené à partir des grandes interrogations extraites de la première étude.

Photos de l'Observatoire Photographique du Paysage du Parc des Monts d'Ardèche



© Geoffrey Maheux/Bertrand Stortiell,
Collectif Les Paysans intèles.



Parc des Monts d'Ardèche : Un suivi au fil des saisons des paysages, dans leurs dynamiques et leurs processus de mutations.

Quels enseignements de la journée d'échanges du 30 septembre ?



Charles Ronzani, Chargé de mission Urbanisme et paysages.

Parc naturel régional des Baronnies provençales

Contact : cronzani@baronnies-provencales.fr

Pourquoi évoquer la question des Observatoires Photographiques du Paysage en 2015 ?

La date anniversaire des 25 ans des Observatoires Photographiques du Paysage apparaît tout d'abord symbolique, puisque la démarche est antérieure à la mission photographique de la Datar, de 1984. Cet outil semble, ainsi, avoir davantage passé la trentaine.

L'autre élément qui incite à aborder l'Observatoire Photographique du Paysage en 2015, est lié au contexte en mutation et au rôle nouveau du paysage, dans les politiques territoriales et dans celles des Parcs naturels régionaux.

Thème porteur et préoccupation des années 90, il a progressivement été supplanté par le développement durable, mettant en lumière les questions énergétiques et l'intégration des infrastructures de l'énergie dans le paysage.

Aujourd'hui, la question du paysage mérite en outre d'être reposée. En effet, les anciennes missions dédiées à cette thématique qui étaient l'une des vocations premières des Parcs se sont considérablement transformées au profit de l'urbanisme. Dans ce contexte, un outil tel que l'Observatoire Photographique du Paysage destiné à l'évaluation des changements en cours, peut venir démontrer la montée en force du thème de l'urbanisation et ainsi renforcer des formes nouvelles d'action résultant de cette tendance.

Parler de paysage en 2015, au sein des Parcs, c'est aussi faire le constat d'un « hiatus » entre la méthode nationale, telle qu'elle est décrite dans les textes du Ministère, les pratiques et l'opérationnel mis en œuvre, avec leurs enjeux. Le constat est fait sur le terrain par les Parcs ayant mis en œuvre cet outil, d'une forme de rigidité excessive de la méthodologie ou du protocole, qui dans certains cas, peut s'opposer soit aux ambitions et aux exigences des

techniciens soit à la lisibilité ou au regard des photographes, certains faisant parfois un retour critique sur l'expérience de l'Observatoire Photographique du Paysage. L'intérêt de parler de cet outil dans le cadre des Parcs tient par ailleurs à ce qu'au moins 30 % des démarches nationales ont été mises en place par des Parcs naturels régionaux.

Le débat a été engagé par deux types de Parcs : ceux dotés de l'Observatoire depuis une vingtaine d'années, et ceux créés récemment qui s'interrogent sur l'opportunité et la manière de le mettre en place, au vu de la méthodologie existante et des retours d'expériences des autres Parcs. Cette remise en question n'est pas nouvelle, puisque certaines interventions datant d'une quinzaine d'années étaient déjà extrêmement critiques et mettaient en avant un ensemble de points à améliorer ou à changer.

Les expériences et points de méthode exposés lors de la première journée d'échange sont présentés dans cette intervention de manière croisée.

1. « Observer » l'espace : quoi, pourquoi ? »

L'Observatoire Photographique du Paysage, l'ambition d'un outil de mesure et d'évaluation rigoureux de l'espace et ses politiques ?

La notion d'observation, au sens scientifique du terme, doit être entendue en tant que forme d'évaluation.

La méthodologie d'Observatoire est, au sein des Parcs, nécessairement issue du territoire et de ses acteurs locaux, résumés dans la charte où sont définis les projets en vue de répondre à leurs enjeux. Tout Observatoire scientifique doit tendre vers la recherche d'évaluation des changements.

Évaluer, c'est être attentif à des indicateurs qui permettent de mesurer les éléments. C'est ce qui, de manière générale, définit le cadre d'observation.

En amont est établie une grille comportant des critères « jugés » pertinents, dans la mesure où ils tendent à vérifier ou à répondre à une hypothèse. En aval, doit être réalisée l'interprétation. Évaluer ne consiste pas seulement à enregistrer, poser des indicateurs et être attentifs à leurs changements ; c'est aussi savoir interpréter les résultats à l'aide d'une grille d'analyse et en y appliquant une lecture précise, selon les critères issus des hypothèses initiales ou des théories à mettre en œuvre. Entre amont et aval, le temps de l'évaluation correspond au protocole, présent dans toute expérimentation et qui équivaut aux choix faits pour mesurer les données.

Par ailleurs et à propos de l'outil qui va être évalué, il existe 2 grands champs d'objets ou d'évènements. Le premier, qui relèverait de l'ordre de l'objectivité, est l'espace. L'on observe ce qui va changer dans l'espace en croisant les différentes thématiques et en étant attentifs à la vitesse au rythme et aux lieux de ces changements. Cela concerne également des éléments plus subjectifs et complexes à cerner, comme ce qui relève d'un vécu.

Cette question du changement s'avère centrale. Quels sont les éléments qui changent. Lesquels durent-ils ? Face à la critique d'absence de changements dans le paysage de l'Observatoire Photographique du Paysage, la question se pose pour certaines des photos : les éléments photographiés sont-ils sujets à l'immobilité ou est-ce lié à un problème de regard ? Tout dépend de l'échelle, mais aussi des seuils d'observation. Cette question a notamment été abordée à partir de l'exemple de l'Observatoire du Parc du Golfe du Morbihan, qui n'a pas hésité à retenir comme seuils, des temps allant de la saison à l'heure. Un espace photographique sur un seuil de temps inapproprié engendrera une image de permanence, alors que photographié en infra et sur une même journée, il pourra passer d'un contexte dépourvu de toute présence humaine à une sur-fréquentation, insupportable pour certains sites sensibles.

Les débats avaient également porté sur les objets en mouvement que l'on tente d'observer. En effet, s'il est souvent possible de reprocher à certaines images de simplement jouer sur un effet avant/après, concernant l'espace objectif à gérer au sein des Parcs, en croisant notamment des politiques de biodiversité, cela suffit-il ?

Certains outils ne peuvent-ils pas davantage en rendre compte ? Les changements ou la progression d'un milieu sont-ils beaucoup plus lisibles au sein des cartes et des photos aériennes ? L'Observatoire photographique horizontal, est-il l'outil le plus adapté pour cela ? Enfin, les seuils évoqués étaient parfois d'ordre historiques. Les ruptures historiques de notre époque ne sont pas nécessairement fortes. Elles induisent cependant un sentiment de mutation assez important au sujet des paysages ruraux, Dans nombre de Parcs, les campagnes, depuis une quinzaine d'années, sont sujettes à l'urbanisation, pour certaines, à la désertification, pour d'autres. Cela questionne ainsi la capacité à pouvoir segmenter les pas de temps, non pas selon une grille temporelle objective, mais d'offrir la capacité à se positionner sur les ruptures historiques, à partir des photos antérieures à un événement particulier. L'histoire dicte les seuils avec une pertinence propre à son rythme, sans être imposé de l'extérieur.

2. l'observatoire, un outil pour révéler l'espace vécu. De qui ? Avec qui ? Pour qui ?

Le Paysage : usage d'images, images des usages, support d'imaginaire

La définition même du paysage, un espace de vécu. « Comment et par qui » est le second élément évoqué au cours de la première rencontre.

Dans la Convention européenne du Paysage, il s'agit de l'espace, tel qu'appréhendé par les populations. Comment capter ces représentations ?

La question sociale a été souvent appréhendée de manière critique du fait des deux caractéristiques qui la composent : les représentations sociales et différents paysages vécus. C'est pourquoi il est fondamental de comprendre ce qui, pour certains groupes sociaux, fait le paysage et dans quels paysages ces groupes se reconnaissent, leur volonté à en tirer parti pour valoriser l'identité locale, quel support ce paysage peut-il constituer aux pratiques et aux usages ? Or dans de nombreux cas, le constat a été fait d'une représentation par des usages sociaux du territoire, au sens du paysage « arpenté » par les promeneurs, pratiqué par les agriculteurs, exploité par les cueilleurs de coquillages et avec la présence de paysages routiers dans de nombreuses de photos de l'Observatoire Photographique du Paysage. Cela interroge la manière de faire de la photographie et la pratique des photographes ou des opérateurs.

Comment photographier les gens et rendre compte de leurs usages dans le paysage ? Dans les Parcs naturels, les habitants déplorent une certaine tristesse dans les clichés de l'Observatoire national ou n'y reconnaissent par leur territoire. Cela renvoie à la question du regard et aux débats propres au milieu des photographes ou à l'histoire de la photographie, avec un style assimilable à une volonté de neutralité dans l'image, majoritairement pratiqué dans les photos de l'Observatoire. De plus, la plupart des images ne mettent pas en scène des hommes en action.

Le « paysage vécu » pourrait aussi être ce que certains sociologues caractérisent de média scape : l'espace à la fois perçu, à travers les médias, et paysage des images produites. Si les choses avaient, alors, été caricaturées à travers l'idée du passage « de l'argentique au numérique », ce propos est à nuancer aujourd'hui. Si le numérique a en partie modifié la manière de prendre des images, le changement dans les pratiques provient de la révolution de la mise en réseau, de la production en masse et de la disponibilité immédiate des images prises avec des appareils de qualité moindre et commentées. Que faire du gigantesque réservoir d'images issues de la société et de ses acteurs, mis en ligne et dont on dispose aujourd'hui ? Suite à l'apparition des premiers appareils automatiques et à la démocratisation de la photo, un débat avait alors traversé les années 70-80 : peut-elle être populaire ou doit-elle rester une pratique d'experts ?

Face à une telle réalité sociale, l'Observatoire Photographique du Paysage ne devrait-il pas constituer un support de l'ordre du recueil d'images ? C'est d'ailleurs ce qu'il était en partie, si l'on pense à la place importante des cartes postales anciennes dans les Observatoires existants. Bien qu'elles ne soient pas toujours sélectionnées avec un cadrage adéquat ou au moment souhaité, elles y servent fréquemment d'appui. Elles correspondent à une production, qui jadis servait les intérêts économiques, touristiques, bénéficiant d'une très grande reconnaissance sociale et ont créé les représentations des territoires. On peut notamment penser au rôle important joué par les cartes dans le développement d'une vision pittoresque du paysage, refusée par nombre de photographes au sein des Observatoires au profit de la neutralité. C'est peut-être l'une des raisons pour laquelle les habitants ne le reconnaissent pas. Si le pittoresque peut correspondre à une « caricature », il représente néanmoins les éléments paysagers « élus » par la société pour s'y reconnaître, et faire connaître ses territoires.

En prolongement de ce sujet, la question de la participation a également été évoquée lors des précédents échanges.

3. Une observation participante ?

Animer, sensibiliser, vivre autrement le paysage avec un observatoire « vivant » ?

En quoi consiste l'observation participante ?

Il s'agit d'une notion capitale, lorsqu'on s'attache à analyser la société. Tout comme l'observation scientifique supposait une forme de distanciation et d'objectivation, ceux ayant à l'inverse étudié la société se sont interrogés, au cours du 20^{ème} siècle sur la façon d'être au plus proche de leur objet ? Lorsqu'il s'agit de personnes, les méthodes diffèrent de celles concernant les éléments statiques, naturels, minérales.

La difficulté est de positionner le curseur entre « observation « critique » et « observation participative ». L'exemple de l'Observatoire participatif du Parc de la Brenne a permis de présenter la gamme des acteurs pouvant varier des techniciens aux habitants. Cet Observatoire comporte une pluralité d'individus associant photographes de commande et techniciens prenant eux-mêmes des images. Cet exemple questionne sur la nécessité de faire appel à des photographes professionnels. Cela ne devrait-il pas également être une préoccupation de paysagistes, de techniciens de Parc, d'urbanistes pouvant également faire office d'observateurs de l'Observatoire Photographique du Paysage

Dans la Brenne, une vraie stimulation locale a été créée ; la participation a été poussée jusqu'à la réalisation d'un programme précis, comportant l'organisation d'ateliers, la production de photos, la restitution de type concours photos, d'expositions organisées par les habitants,

dans différents lieux, et la création des « veilleurs du paysage ». Un Observatoire des Paysages « vivant » ne devrait-il pas permettre de favoriser l'échange entre différents médiateurs possibles?

Dans le Parc du Pilat, les techniciens ont repris la méthode nationale en l'adaptant au plus près de leurs attentes et objectifs, en reconduisant eux-mêmes les images qu'ils tentent d'utiliser dans le cadre de débats ou de négociations autour de certains aménagements. Cet exemple pointe le rôle de médiation possible des techniciens et des photographes professionnels eux-mêmes. Dans le Parc de la Brenne, ces derniers ont eu pour mission de former, d'accompagner, de mettre au point et d'étalonner la méthode.

4. Reposer la question de la méthode

Savoir ce qu'est une image, savoir-faire des images, savoir lire les images ?

Le dernier élément enfin évoqué a consisté en un rappel sur la méthode.

Les lacunes figurant au sein de la méthodologie existante ont été soulignées : son interprétation, la définition d'une grille en amont et d'une grille d'interprétation en aval. Dans un certains nombres de cas, les images de l'Observatoire Photographique du Paysage semblent présenter l'idée qu'une photo constitue une fenêtre ouverte sur le réel, en oubliant le regard du photographe à l'origine de la prise de vue, avec sa subjectivité, les enjeux et les attentes du commanditaire.

Une image n'est jamais neutre. Il est nécessaire d'être attentif à l'idée qu'elle constitue un prisme déformant, et de s'interroger sur sa nature et les valeurs implicites qu'elle contient, comment la lire et avec quels outils. Une image exprime toujours plus que ce qu'elle ne le voudrait et c'est en ce sens que les grilles d'interprétation sont nécessaires. L'exemple du Parc du Pilat qui a créé sa propre grille d'analyse démontre que l'essentiel du travail ne réside peut-être pas dans la prise du point de vue. Le Pilat a procédé à la mise en forme d'une base de données numérique répertoriant, sur la plateforme commune aux Parcs de Rhône-Alpes, le fond photographique issu de son Observatoire et a développé des outils permettant le croisement et la superposition des images. La démonstration de l'analyse et du découpage des entités présentes à l'intérieur des images a soulevé la question du rôle déterminant des éléments qui vont venir jouer un rôle de levier. L'indicateur intéressant dans l'image, peut ne pas être l'un de ceux-présentis à l'origine. La grille d'interprétation représente ainsi un support indispensable. Toutefois les effets de rétroaction constatés entre la démarche, l'interprétation et la définition de points de vue doivent interroger sur les raisons d'une reconduction rigoureuse : un point de vue inapproprié doit-il être reconduit indéfiniment ou doit-il faire l'objet d'un recadrage ? Dans le Parc du Pilat, une réelle volonté de retravailler les

points de vue a été constatée, en faisant un retour sur la base de l'interprétation.

Un panel de connaissances et d'outils émanant de différents corps d'experts, au delà de ceux des photographes, peuvent s'avérer pertinents. Sémiologues de l'image, architectes, naturalistes, agronomes, etc. peuvent apporter leurs savoirs sur les éléments contenus dans la photographie.

Qui voit quoi ?

Perspectives d'une approche transversale



Nicolas Sanaa, Chargé de Mission Urbanisme et paysage.

Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Contact : nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr

Un corpus de 10 photos rhétoriques, historiques ou d'opinion, ayant marqué l'inconscient collectif a été présenté aux différents participants. Un cliché, réalisé par l'un des 51 Parcs naturels, a ensuite été soumis à l'auditoire en vue d'une analyse et d'une lecture collective, au cours de laquelle ont pu être exprimés les différents retours professionnels ou points de vue plus personnels.

Photo 1 (Brel, Brassens Ferré. 1969)

Photo immortalisant la chanson française et la poésie en dehors du cadre économique et à travers une rencontre qui aurait pu ne jamais avoir eu lieu.

Photo 2 (F Mitterrand-E Khol. 1984)

Le poids d'évènements qu'une photo est en mesure de ne pas exprimer :

Deux personnes ayant connu la guerre, ayant résisté et pensé que l'Europe pouvait être un moyen de ne plus entrer en guerre.

Photo 3 (Polnareff. 1970)

Un support marketing à l'économie de marché des années 1970.

Photo 4 (Chine. 1989)

Le prix de la liberté

Photo 5 (Mandela libéré de prison. 1990)

Une photo renvoyant à l'apartheid et à 20 ans d'emprisonnement.

Photo 6 (Brigitte Bardot – Et Dieu créa la femme. 1956)

Incarnation d'une icône

Photo 7 (Mitterrand – 1981 – La Force tranquille. 1981)

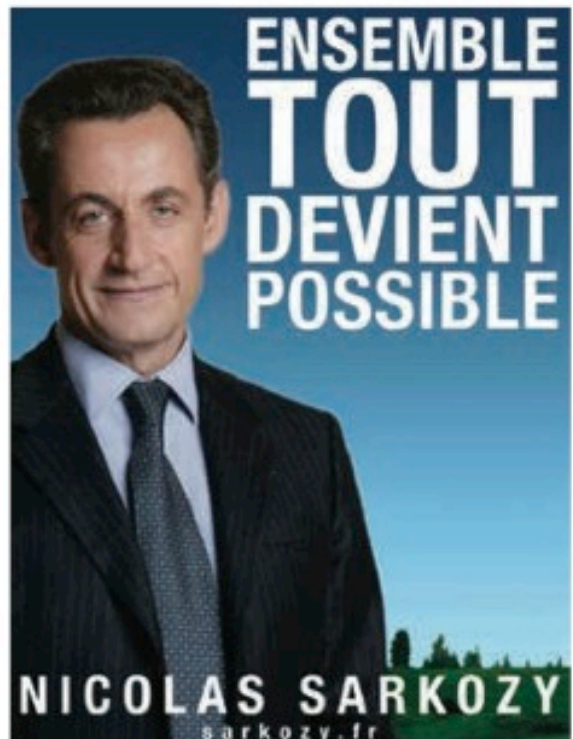
Une photo d'opinion ayant fait basculer le cours des élections

Photo 8 (Sarkozy – Campagne présidentielles 2007)

Un candidat davantage présent à la télé que sur les affiches

Photo 9 (Premier Congrès des Parcs naturels régionaux. 1966)

Naissance des Parcs naturels régionaux en 1966, lors du Congrès de Lurs.



La photo ensuite proposée, représente pour les participants, le type d'images employé pour la communication et qui sont intégrées au sein de publications réalisées par le réseau. Elle questionne d'ailleurs sur la présence d'habitants dans les territoires de Parcs naturels et en renvoi un aspect figé. Les indices relatifs à la présence d'activité humaine y figurent davantage à l'état de traces. Ils ne peuvent être traduits à partir de l'échelle et de l'angle qui ont été choisis.

Cette silhouette de bourg, qui pourrait être un paysage marketing, révèle néanmoins une implantation spécifique, avec des volumétries, des sens de faîtage, des jardins. Avec un angle de vue adapté, elle pourrait faire office de support dans le cadre d'un PLU, pour montrer notamment les évolutions du territoire et celles envisagées.

Dans le cadre de l'Observatoire Photographique du Paysage, cette typologie de vue s'avère pertinente pour négocier sur des questions relatives à l'avancée de la forêt, au développement d'une forme de pastoralisme, à la réouverture des paysages.

Réalisée en très haute définition, elle peut faire apparaître un nombre important d'informations ainsi que des indices, telles que les structures paysagères. Elle sert en outre à questionner au sujet des pratiques agricoles, ou sur le ressenti, engendré par la progression d'une végétation



arborée très dense et la présence de fermetures visuelles. Concernant les informations relatives à l'énergie, cette photo renseigne sur l'enfouissement des lignes en cœur de village et révèle l'absence d'infrastructures d'envergure, dans le paysage environnant, très ouvert. Néanmoins, un cliché unique ne permet pas d'appréhender les évolutions.

Certains participants évoquent également la caractérisation des territoires et la distance entre le paysage réel et celui perçu, source de plus-value économique et touristique.

Pour certains, il semble nécessaire de préserver cette capacité à réaliser des images qui ne soient pas dépendantes d'une représentation totalement idéalisée. Pour d'autres, s'agit-il de laisser ce contraste s'accroître dans ces territoires sujets à une banalisation continue ou un travail sera-t-il engagé vis à vis de « l'image à vendre » ?

Après cette lecture collective d'image, sur un village du Parc du Luberon soumis à un très fort taux de fréquentation touristique, une présentation du positionnement de l'Observatoire sera proposée à travers différents témoignages, sur les grandes thématiques, aujourd'hui appréhendées au sein des Parcs naturels régionaux. Comment cet outil peut-il être utilisé sur des sujets tels que l'agriculture, la biodiversité, le paysage et l'urbanisme, le développement économique ou la communication ?

L'Observatoire Photographique du Paysage au carrefour des différentes missions des Parcs

1) AGRICULTURE : UN OUTIL DE DISCUSSION ET DE NEGOCIATION AVEC LES AGRICULTEURS



Julien Marceau, Chargé de mission Urbanisme et paysage.

Parc naturel régional du Pilat

Contact : jmarceau@parc-naturel-pilat.fr

▪ **OPNP du Parc du Pilat : un Observatoire historique**

A son arrivée dans le Parc du Pilat, Julien Marceau a dû démontrer l'intérêt de poursuivre la démarche de reconduction des photos de l'Observatoire, le corpus réalisé au cours des 15 premières années ayant révélé des clichés de qualité souvent discutables et l'absence de critères relatifs aux choix d'origine.

Les premières photos prises en 1993, par Sophie Ristelhueber, s'inscrivent dans un contexte antérieur à la Loi Paysage. A cette époque, où il était fait référence aux paysages en tant que sujets pittoresques et touristiques, peu d'éléments étaient présents dans la charte du Parc, en termes d'enjeux paysagers.

Les clichés présentés par la photographe avaient alors été source de tensions, les acteurs locaux ne s'attendant pas à ce que puisse être proposées des thématiques ne correspondant pas à leurs attentes. L'Observatoire avait d'ailleurs permis, dès 1994, de révéler le problème relatif à la question urbaine et les difficultés des collaborateurs et des techniciens à appréhender et se projeter sur certaines problématiques. Différents sujets semblent d'ailleurs ne pas y avoir pas été intégrés.

A l'occasion du 20^{ème} anniversaire de son Observatoire Photographique du Paysage, le Parc a tenté de mettre en place une démarche d'analyse, basée sur les éléments spécifiés dans la Convention Européenne du Paysage, selon le corpus de photos ainsi que les champs définis dans l'outil. Cette démarche a permis de déterminer les points de vigilance, à partir d'une description du paysage en 5 typologies : (agriculture- urbanisme- équipements/infrastructures- boisements/forêts/friches- milieu naturel et minéral) et à partir de la définition de critères afférents aux dynamiques paysagères, selon différents degrés d'évolution (par exemple pour l'agriculture : régression - stabilité - évolutions - changements des pratiques).

L'ensemble des photos a été analysé, à partir d'un pas de temps de 5 ans et chaque paysage observé a fait l'objet d'une description détaillée. Cette approche générale sur les changements paysagers du territoire a également été déclinée par l'entrée des entités paysagères. Les clichés ont ainsi été repositionnés au sein de 5 entités retenues pour le Parc du Pilat, permettant ainsi d'aboutir à la mise en commun des catégories de dynamiques par approche territoriale. L'application d'une grille de lecture ne pouvant être effectuée sur une surface plane, une tentative, destinée à faire connaître le degré de représentativité de l'Observatoire sur différentes problématiques et dynamiques paysagères présentes à l'échelle du massif et des entités, a pris la forme d'un «jeu des 7 erreurs».

Plusieurs fiches synthétiques, reprenant les points de vue par entité paysagère, ont été dressées suite au travail de mutualisation des différentes dynamiques par entrées territoriales, afin qu'au delà de ses caractéristiques techniques, l'Observatoire Photographique du Paysage puisse constituer un support de communication. Cette démarche a été conduite en vue d'illustrer les éléments recueillis au moyen de l'outil, en les croisant avec les données figurant dans les chartes paysagères et le plan de secteur.

▪ **Quels usages de l'outil aujourd'hui ?**

Aujourd'hui, l'Observatoire Photographique du Paysage est employé en tant qu'outil de suivi, sur des sites ponctuels tels que les infrastructures et les équipements. L'un des points de vue de cet Observatoire concerne notamment une carrière d'extraction de roches massives sur laquelle une reconstruction paysagère avait été négociée par le Parc, et devant amener à la fermeture du site. L'outil y a permis d'illustrer les différentes phases qui avait été fixées pour évaluer les mesures mises en place par le carrier, afin de répondre au cahier des charges de l'arrêté d'exploitation. Cependant, le cadrage de la photo, qui reprend l'ensemble du versant, implique chaque année, la réalisation de clichés complémentaires, en dehors de l'Observatoire Photographique National du Paysage.

Pour la Vallée de la Déome, secteur le plus soumis à l'enfrichement, les photos de l'Observatoire montrent principalement une agriculture stable faisant front aux résineux. Elles révèlent également la présence d'une autre vallée, géomorphologiquement similaire en terme de situation, de climat, de sol et d'histoire. Néanmoins, leurs évolutions agricoles diffèrent totalement. Les clichés mettent aussi en avant des éléments assez représentatifs de l'évolution des sièges d'exploitation (sièges sortant ou restant dans leur enveloppe initiale, système d'exploitation faisant l'objet d'un changement de destination avec des fonciers répartis de façon différente).

Sur les points relatifs à l'évolution de ces sièges et des pratiques foncières, l'outil permet d'affiner le questionnement et de dépasser parfois certains positionnements dogmatiques.

Par ailleurs, la reconduction annuelle des clichés a permis de suivre les différentes phases d'évolution du système d'exploitation. Ces photos sont ainsi révélatrices de l'histoire agricole. Elles constituent également un support permettant aussi de montrer aux élus et à la chambre d'agriculture la réalisation possible de grands volumes de bâtiments, adaptés à l'agriculture actuelle tout en favorisant une insertion convenable dans la pente. Alors que pour ces acteurs, la création de nouveaux bâtiments semblait impossible à partir des règles du Parc, l'Observatoire démontre que de nouvelles prescriptions architecturales sont créées dans le Pilat à l'occasion des révisions d'urbanisme.

- **L'Observatoire Photographique du Paysage Agricole : un outil pour évaluer l'efficacité et la pérennité des politiques mises en œuvre**

Constitué de 56 points de vue, l'Observatoire Photographique du Paysage Agricole a été créé à l'occasion l'opération agro-environnementale qui a eu lieu de 1996 à 2001. La totalité des terres des 16 exploitations qui, en 1996, se sont engagées dans la démarche a été photographiée.

Les photos révèlent qu'à l'issue des 5 années les efforts produits se sont avérés infructueux, les plus fortes pentes ayant été recolonisées par la fougère. Les politiques publiques et les subventions n'ayant pas été, à l'époque, nécessairement positionnées sur pentes les plus importantes ou ayant visé la question de la friche de manière peu spatialisée, se pose ainsi la question de la continuité de ces aides.

Aujourd'hui les photos sont utilisées pour tenter de faire infléchir ou d'argumenter sur la volonté du territoire à mettre en place des Projets agro-environnementaux et climatiques

(PAEC), afin de revendiquer le type d'espaces nécessaires ainsi que la mise en place de formations.

▪ **Observatoire photographique du PAEN**

Un troisième Observatoire, relatif à l'agriculture, a été réalisé dans le cadre du Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN). De la compétence du Conseil Général, il a été mis en place sur le versant Giers.

Dans cette vallée sous pression immobilière urbaine importante, le Parc a le souhait de maintenir une limite ville-campagne. Le conseil Général y a proposé la mise en place d'un périmètre, accompagné d'un programme d'actions, permettant de passer de 1000 ha à 3000 hectares protégés. Ce programme, relatif au PAEN, favorise le maintien d'une agriculture dynamique, l'installation et le renouvellement des sièges, aux portes de la ville.

L'intérêt de cet Observatoire, réside dans le fait qu'il a été créé en s'interrogeant sur l'évolution des cultures, des franges, les abords de fermes, l'impact du mitage urbain dans les espaces agricoles ou à proximité immédiate sur les haies. Cette démarche qui n'avait pas été entreprise pour l'Observatoire national, pourra donner lieu à une meilleure approche sur les questions d'urbanisme et d'agriculture.

A Lauray, où le Parc accompagne depuis longtemps les élus sur leurs documents d'urbanisme. Le choix a été fait de développer l'urbanisation sur le secteur de la ville plutôt que sur le bourg historique, à l'identité rurale très marquée, ce qui interroge le fonctionnement de la commune. Pour l'agriculture, le point de vue retenu concerne une superficie où certaines parcelles sont en périmètre protégé, alors que d'autres seront urbanisées, avec des orientations d'aménagement. L'objectif consiste à évaluer quels seront les impacts, à terme, des greffes et de la densification à venir, sur la silhouette du bourg et sur les pratiques agricoles.

La première campagne de l'Observatoire Photographique du Paysage a été réalisée par un photographe, et les reconductions ont été faites en interne. Les photos initiales ont été scannées, numérisées, puis superposées. Afin de pouvoir agir sur l'évolution d'un paysage, il paraît nécessaire pour le Parc de décliner à l'échelle de la parcelle et de croiser ensuite un ensemble de données, en vue de faciliter la compréhension du message véhiculé par la photo.

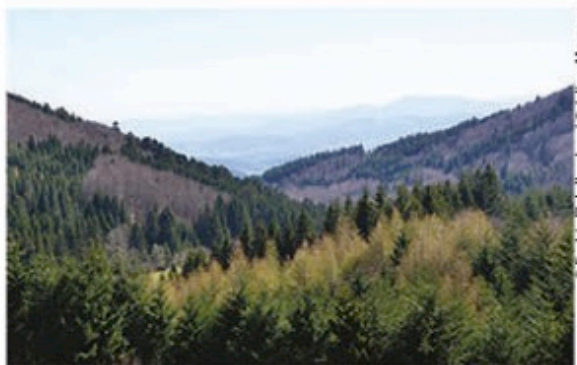
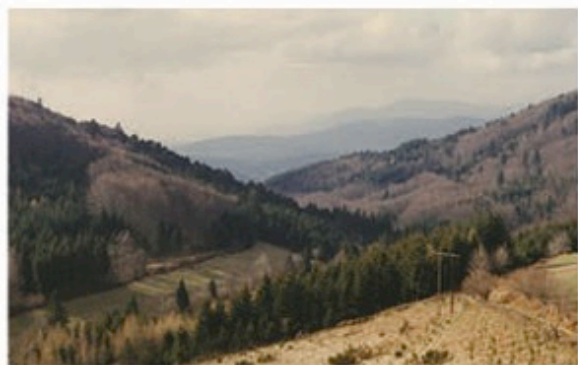
Pour ce faire, une application SIT a donc été mise en place, sous la forme d'un Système d'Information Géographique (SIG) en ligne. Seulement partagée au sein de l'équipe, l'objectif est d'ouvrir à terme cette application au grand public. Il s'agira également de

partager et de soumettre la grille d'analyse à réaction avec des fonctionnalités favorisant le questionnement. Il sera aussi nécessaire de pouvoir évaluer la représentativité de l'outil au niveau spatial et en termes de surfaces couvertes. Enfin le dépôt en ligne des photos concernant l'agriculture, permettrait, selon le Parc, d'observer les intervisibilités entre les points de vues pour comprendre le dialogue établi entre les paysages. L'idée est enfin de pouvoir croiser ces informations avec des données telles que celle de la cartographie, végétation à l'échelle de la parcelle ou avec des documents de planification, dans un but d'évaluation des PLU ou de démarches prospectives.

Aujourd'hui, le Parc rencontre différentes interrogations :

- La mise en place de ces 3 Observatoires permettrait d'apprécier les co-visibilités et les taux de couverture existants, ainsi que l'absence ou la concentration de regard. Cependant, certaines vallées n'étant pas observées, est-il nécessaire d'engager ce travail de photographie complémentaire ? Par ailleurs, pour certains interlocuteurs comme les élus notamment, il semble très difficile de se projeter et de s'identifier dans ces problématiques. Un travail serait donc à mener pour tenter d'en extraire des données plus génériques, à partir desquelles une réflexion pourrait être conduite à une autre échelle que celle figurant dans le cadre de la photo.
- La possibilité d'analyser les clichés de l'Observatoire à travers le biais du paysage de l'agriculture, pourrait renseigner quant à l'influence des autres dynamiques sur l'évolution de ce paysage, en dehors de pratiques agricoles.
- La reconduction des photos du PAEN, prévue tous les 2 ans, n'a pas été faite depuis 4 ans, par manque de temps. Aujourd'hui, alors que le protocole d'évaluation avait été mis en place sans la donnée photographique, le programme d'actions, arrive à son terme. Le futur programme en cours d'élaboration questionne la contribution de l'Observatoire Photographique du Paysage à l'évaluation de la future politique, voir à sa réorientation, à partir d'une grille.
- L'identification des politiques sectorielles et des pratiques des acteurs, les incohérences, pour atteindre les Observatoires partagés.
- L'Observatoire Photographique du Paysage étant jusqu'alors resté en chambre, l'objectif est pour le Parc de le soumettre aux regards et à la subjectivité de l'ensemble des acteurs, le paysage, étant l'une des sources de cohérence de l'aménagement du territoire.
- Le Parc a engagé une réflexion importante sur le foncier. Ce thème complexe, pourrait être appréhendé à partir du foncier agricole, dans la mesure où certains partenaires y sont déjà très impliqués. Comment les Observatoires pourraient-ils contribuer à affiner la stratégie du territoire relative à cette question ?

Photos de l'Observatoire Photographique du Paysage du Parc du Pilat



© Sophie Kistlerhuber / © Julien Marceau



Itinéraire 4. Point d'observation n°36 : la vallée du Ternay, 1996 et 2014 / l'Observatoire OLAE 1996-2001 (Opération Locale Agri Environnementale) / l'Observatoire du PAEN : l'exemple des silhouettes de bourgs ruraux



France Drugmant, Chargée de mission agriculture.

Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Contact : fdrugmant@parcs-naturels-regionaux.fr

L'outil apparaît comme très didactique et présente un grand intérêt d'utilisation pour le réseau des agronomes, au niveau des politiques publiques et de celles liées à l'agriculture, notamment sur la manière dont elles peuvent se traduire en terme d'Observatoire et d'observation du paysage.

Il est également intéressant, pour les élus de comprendre l'impact de ces politiques et leur mise en œuvre par le Parc sur l'agriculture ou de montrer l'influence que peut avoir un type d'agriculture choisi. Par exemple, pour l'agriculture biologique, plus importante dans les Parcs naturels régionaux que sur d'autres territoires, il serait pertinent de pouvoir identifier ses répercussions sur le paysage à travers l'Observatoire photographique.

Le grignotage des terres agricoles, par l'urbanisme, est également une question fondamentale.

Dans le Parc du Pilat, 6000 hectares de surfaces Agricoles Utiles (SAU), sont perdus sur les 32000 existants. Bien que pour ce territoire des objectifs de maintien à 100% des surfaces agricoles aient été mentionnés dans la charte, cette problématique demeure présente.

Ce type de témoignage pourrait s'avérer opportun lors des prochaines rencontres Agricultures.

2. URBANISME : UNE INTERFACE ENTRE SUIVI PHOTOGRAPHIQUE ET PLANIFICATION



Dany Chiappero, Responsable de pôle.

Parc naturel régional de la Brenne

Contact : d.chiappero@parc-naturel-brenne.fr

La démarche engagée dans le Parc de la Brenne remonte à une quinzaine d'année. A cette époque, la méthode des Observatoires Photographiques du Paysage du Ministère de l'Environnement, avait éveillé l'intérêt du Parc malgré l'approche artistique nécessairement associée à l'outil. Les échanges avec le Parc du Livradois-Forez, avaient alors suscité le questionnement du Parc de la Brenne sur la sollicitation d'un photographe unique, qui donnerait « sa » vision du territoire à travers les clichés.

Dans le cadre des « Projets de paysage », le bureau en charge des études paysagères s'est associé, la demande du Parc, avec une photographe-paysagiste pour réaliser un témoignage sur le territoire et en extraire ensuite des points de l'Observatoire. Si cette démarche n'a pu totalement aboutir à la création d'un itinéraire photographique, un certain nombre de points existants ont néanmoins pu servir de d'appui à l'Observatoire.

La rencontre avec une chercheuse réalisant une thèse intitulée : « La Photographie habitante, levier participatif d'aménagement » a par la suite offert l'opportunité de bâtir ce projet.

L'objectif consistait à réaliser un travail avec les habitants sur la perception des paysages du Parc de la Brenne, composé de 9 entités paysagères.

La démarche destinée à mobiliser les acteurs locaux autour du paysage a consisté en :

- la production de points de vue pour favoriser le questionnement des participants afin que ceux-ci puissent être force de propositions de thématiques paysagères ;
- la reconduction des clichés en vue de constituer un support d'images et une base d'échange, auquel un travail de légendage a été systématiquement associé, l'image ne paraissant pas suffisante pour une démarche participante ;
- l'instauration de lieux d'échanges conviviaux entre les participants ;
- La sélection des 50 photographies composant l'itinéraire de l'Observatoire Photographique du Paysage, à partir du corpus de 308 clichés, issus du fond d'images légendées. Ce choix a été effectué par 4 collègues d'acteurs (acteurs habitants /acteurs élus/acteurs techniciens et acteurs des paysages).

Une analyse des 50 points de vue de l'Observatoire Photographique du Paysage a ensuite été réalisée. Les thématiques et enjeux qui se sont exprimés à travers les groupes d'échange, à partir du corpus de photos ont permis d'identifier 17 enjeux inscrits dans différentes thématiques. Ce travail de caractérisation a révélé une très bonne vision des habitants sur les enjeux, mis en évidence dans le cadre de la charte du Parc.

Un bilan a été réalisé avec les participants souhaitant suivre et compléter la démarche d'Observatoire Photographique du Paysage, à l'issue du travail de thèse qui s'est achevée en mars 2013. Ces acteurs souhaitaient participer à la vie publique, peser sur les futures actions par leurs images et convaincre les élus sur les éléments importants à leurs yeux. Leur désir à vouloir assurer une observation paysagère du territoire, a contribué à la naissance du projet des veilleurs du paysage.

L'objectif de ces veilleurs de passer d'un mode « passif » d'observation à un mode « actif », a donné lieu à différentes démarches, telles que la mise en place des observatoires communaux, permettant le suivi d'aménagements par les habitants. Le suivi d'un PLU va être également proposé aux acteurs-habitants dans ce cadre. Il s'agira pour ceux qui s'intéressent à ces enjeux et orientations, d'en exprimer la représentation via la photographie.

Certains veilleurs se sont également emparés d'éléments qui paraissaient manquer dans l'Observatoire, notamment sur les paysages emblématiques et ont repris le travail initié par les paysagistes dans le cadre des études. Sur le terrain, ils ont parfois procédé au changement de certains points de vue et ajouté d'autres, ce qui a engendré l'amorce d'un travail complet sur une partie du territoire. Le Parc a par ailleurs proposé d'associer les habitants au processus de concertation participatif d'un SCoT, et avec l'idée de faire exprimer librement leur imagination sur les projets de territoire. Il s'est avéré toutefois difficile de faire exprimer des idées fortes et formulables aux acteurs locaux. L'idée consistait à définir des Objectifs de Qualité Paysagère avec les habitants et les élus, et pour les veilleurs, de partager leur point de vue, à travers leurs images avec ces derniers. Des expositions, animations, conférences leur ont alors permis de s'exprimer. L'idée consistait à dégager un consensus élus/habitants, relatif à la stratégie paysagère du territoire de SCoT. Le projet, dans lequel il est proposé que les veilleurs soient aussi agitateurs d'idées, avec une communication forte et imaginative a fait l'objet d'une démarche de financement régional.

Photos de l'Observatoire Photographique du Paysage du Parc de la Brenne



© CIPP PRX Brenne



Point de vue 059 : Une voie pas encore verte... / Point de vue 112 : Le moulin mort / Point de vue 098. Menaces de mort sur bâtiments historiques (2011) / Point de vue 95 : Comme une verrue plantée à l'entrée de la ville/ Point de vue 272 : Rue du « Pont de Malientras » de « Maly entra »

3. ÉNERGIE : UN DISPOSITIF OFFRANT LA POSSIBILITE D'OBSERVER L'EVOLUTION DU PAYSAGE EN RELATION AVEC LE CLIMAT



Philippe Moutet, Chargé de mission Énergie, climat et architecture.

Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Contact : pmoutet@parcs-naturels-regionaux.fr

Lorsque le sujet Énergie-Climat a été mis en place à la Fédération des Parcs naturels régionaux, en 2002, la photo a vite été associée à ce thème. Le premier exemple d'image, en lien avec l'énergie, a concerné une ligne à très haute tension dans le Parc naturel de Brière. Ces équipements, présents en cœur de bourg, pris en gros plan, afin d'en montrer l'impact, ont permis de révéler le rôle joué par la photo au regard des infrastructures et de l'énergie.

La photo s'est également imposée sur la thématique de l'éolien. Certains Parcs, tel que celui des Caps et Marais d'Opale et de la Narbonnaise en Méditerranée, situés dans des zones à fort potentiel, se sont interrogés sur la manière d'appréhender ce sujet. Dans le Parc des Caps et Marais d'Opale, les images ont notamment été utilisées dans des montages, illustrant l'association d'un repère patrimonial et d'une éolienne en arrière-plan paysager, ensuite apposés sur des banderoles. Sur le terrain, apparaissait alors la perspective réelle, accompagnée de la simulation.

Le lien entre Observatoire Photographique du Paysage, photo et énergie soulève également des interrogations par rapport au travail mené sur la mobilité et sur l'évolution des pratiques rattachées à ce thème. Si un cliché révèle un nombre important de voitures en stationnement, avec peu d'individus et que ce phénomène semble perdurer ou s'accroître dans le temps, différents scénarios pourront être alors envisagés. Le premier ferait référence au déclin d'un village suite à l'abandon de la population. A l'inverse, le second renverrait à l'apparition de nouveaux moyens sur le territoire.

Par rapport à cette démarche d'observation, une sélection spécifique dans les points de vue à retenir ne s'avère pas nécessaire, dans la mesure où les informations relatives à la thématique de l'énergie et du climat peuvent être puisées dans un corpus existant.

Les photos pourront également constituer un support à l'observation de l'évolution du climat sur les différentes typologies de paysages et d'espèces, notamment à travers l'évolution des littoraux, le changement des traits de côtes ainsi que qu'au niveau des usages liés aux ressources naturelles. Les images en lien avec les activités renvoient à

l'observation des impacts, au niveau de la valorisation énergétique et des usages qui sont faits (apparition de couvertures solaires ou dans les villages patrimoniaux avec la mise en place d'AVAP).

Les indications de climat peuvent aussi constituer des indices pertinents avec les photos prises au fil des ans et montrant une atténuation du taux d'enneigement. Concernant l'éolien et le solaire au sol, la photo pourrait permettre de localiser les implantations liées au transport de l'énergie, comme avec les lignes très haute-tension. Les mâts éoliens en masse ou isolés sont également en mesure de traduire des informations par rapport au portage. Alors qu'un mât isolé désignera un portage participatif mis en place par des sociétés par actions simplifiées, des groupements de mâts alignés correspondront davantage à un projet extraterritorial, portés par des investisseurs importants.

L'Observatoire Photographique du Paysage offre enfin la possibilité de constituer une source d'informations importante sur l'évolution climatique et énergétique d'un territoire. A ce jour, peu de photos abordent la thématique de l'énergie, ou de façon insuffisamment approfondie pour poser un débat. Pour exemple, les parkings sont de bons indices pour observer la voiture, marqueur de développement retenu à une certaine époque et pouvant reculer dans certains territoires, suite à la mise en place de certaines actions en faveur des voies vertes.

Après avoir évoqué les potentialités d'usages autour de la question du climat et de l'énergie, un ensemble de photos portant sur la thématique de la forêt, ont été présentées par le chargé de mission Observatoire Photographique du Paysage et énergie-Climat du Parc naturel régional des Landes de Gascogne, Jean-Philippe Ruguet.

Réparties en 2 volets (l'un sur la mobilisation de la ressource et son impact sur le paysage bois forestier, l'autre sur le suivi des mutations paysagères liées aux dynamiques naturelles), ces clichés ont illustré le suivi que l'Observatoire permet de réaliser, sur l'impact des politiques relatives au changement climatique et à la transition énergétique, ainsi que sur les pratiques qui leur sont rattachées.



Jean-Philippe Ruguet, Chargé de mission de l'OPP

Parc naturel régional des Landes de Gascogne

Contact : jp.ruguet@parc-landes-de-gascogne.fr

L'une des photos présentée a été réalisée dans l'objectif de révéler un paysage « classique » de forêt, avec de petites routes peu entretenues avant de pénétrer dans la forêt où l'accès aux propriétés privées s'avère complexe.

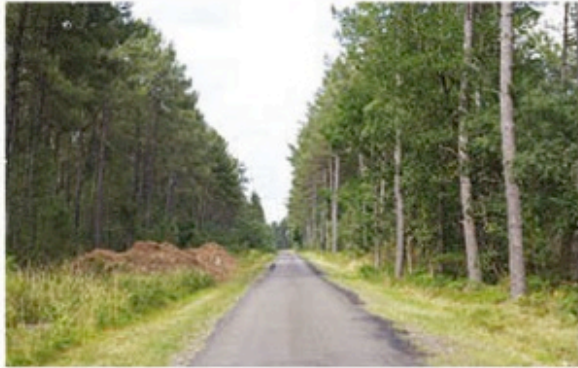
Au delà de cette première lecture, la forêt, constitue l'un des vecteurs forts de ce territoire, en terme de vocation énergétique et un stock potentiel d'exploitation, dont dépendra son devenir.

En continuité du premier cliché, une autre photo a témoigné des enjeux bois-énergie présents sur ce territoire où l'approvisionnement industriel est organisé de manière locale. La réalisation de cette vue interroge le choix de montrer certains éléments au détriment d'autres. En effet, un dépôt de sciure s'avère peu représentatif en termes d'impact et de potentiel d'exploitation, alors que sur 1 à 2 hectares du territoire du Parc, le secteur bois-énergie a contribué à l'apparition d'un paysage singulier d'amas de racines collectées et de souches empilées, qui aurait également pu être photographiés.

Le territoire possède, en outre avec le Bassin d'Arcachon, une façade maritime, qui constitue une autre facette du paysage bois-énergie. Suite à la dernière tempête Xynthia, des montées d'eau importantes sont venues conquérir une partie de cette zone terrestre, gérée par le département. Ce secteur, étant un espace de loisirs à forte fréquentation, le choix a donc été fait de reculer la digue et de ne conserver qu'une portion d'espace dédié à ces pratiques. Un suivi est engagé pour observer la résistance de cette digue à la fréquentation et à la montée des eaux ainsi que sur le mode de gestion qui y est appliqué.

Enfin l'une des photos exposée montre en premier plan l'existence d'une prairie où l'implantation d'un lotissement TEPOS est projetée. La présence d'un patrimoine bâti en arrière-plan questionne la réalisation de cette opération. Cependant, la charte, dans laquelle la prairie constitue un enjeu spécifique et qui met en avant la préservation des les espaces prairiaux, pourrait contribuer à la remise en question ce projet.

Photos de l'Observatoire Photographique du Paysage du Parc des Landes de Gascogne



© OPP Parc naturel des Landes de Gascogne



4. BIODIVERSITE : UN SUPPORT AU SUIVI DE L'EVOLUTION DES MILIEUX



Clément Briandet, Paysagiste conseil au Parc naturel régional du Golfe du Morbihan / CAUE 91

Contact : cbriandet@caue91.asso.fr - david.ledan@golfe-morbihan.fr

L'Observatoire Photographique du Paysage du Parc du Golfe du Morbihan a été créé il y a 11 ans, à partir d'une méthode fondée sur les études paysagères existantes et en lien avec la charte du Parc, en projet. Les 11 entités de paysage définies ont été croisées avec différentes thématiques transversales, pour en constituer l'architecture (horizons, milieux naturels et végétation, travailler dans le Golfe, Habiter dans le Golfe, Parcourir le Golfe, Patrimoines et Observation du Golfe). L'outil comporte également une branche « Marée et Estran » et une branche « Fonds Marins », qui recourent davantage le thème de la biodiversité, celui-ci n'en n'ayant pas été au départ le fil conducteur.

Bien qu'une dizaine de photos aient été prises sur les milieux naturels et la végétation, il s'avère, au terme de 11 années de reconduction, que celles-ci ne soient pas les plus intéressantes pour observer la biodiversité.

En amont de la création de cet Observatoire, une démarche participative a été conduite auprès des habitants pour les sensibiliser aux enjeux du paysage et procéder au lancement de l'outil. Elle a donné lieu à la réalisation de l'exposition « Regards Croisés », en 2004.

Un comité de pilotage dédié à l'outil, a été constitué avec des membres de la DREAL, de la Région, et de différentes associations locales. Il a alors procédé au choix des sites et des thématiques. Une campagne « mitrailleuse » de 250 photos a alors été réalisée par David Lédan, chargé de mission biodiversité du Parc et 10 photos par thématique ont été choisies parmi ce corpus. Les premières reconductions ont ensuite été suivies par deux années d'équilibrage.

Différentes actions ont, par la suite, été menées pour permettre aux citoyens de s'approprier cet outil photographique adaptatif.

L'exposition « Y'a pas photo » a été créée à l'occasion de l'anniversaire de l'Observatoire Photographique du Paysage, en 2011.

Des clichés réalisés à 3 pas de temps différents y ont été présentés :

- à un pas de temps d'un an, correspondant à celui des reconductions de l'Observatoire,

- pour les six premières années ;
- à un pas de temps de 50 cinquante ans, à partir de la réalisation des photographies aériennes du fond Lapie ;
- à un pas de temps de 100 ans, à partir de la reconduction photographique d'un fond ancien de cartes postales issu des archives et selon des points de vue identiques.

En 2014, l'événement «Tous Azimuts», a aussi permis de célébrer les 10 ans de l'Observatoire Photographique du Paysage à travers différentes manifestations. L'exposition participative réalisée en 2004 a notamment été remise à la disposition du public et dix habitants ont été invités à commenter les changements survenus au cours de la décennie. Un agriculteur, un artiste et un spécialiste du droit ont également été sollicités pour commenter différentes séries de l'Observatoire Photographique du Paysage. Des soirées ont été organisées avec des élus, des agents services de l'État et de la DDTM, qui à partir d'un choix de série photographique complète, restituaient sur scène «10 années chez eux ». Ces rencontres, étaient coordonnées par un agent du Parc ou du CAUE, volontairement en retrait et dont le rôle consistait à orienter les échanges des habitants et des élus, auxquels la parole revenait en priorité. Les retours faits par ces acteurs s'avèrent être les analyses les plus fines réalisées à ce jour.

Des commandes artistiques sous la forme de scénarios libres ont également été passées auprès de photographes du territoire, avec reconduction de formats, dans le cadre de la démarche « regards de photographes ».

Une cellule de veille a par ailleurs été mise en place. Chaque année, les changements et les projets mis en place sur le territoire font l'objet d'une analyse conjointe avec le comité de pilotage, qui souhaite devenir vecteur et porter certains points de l'Observatoire Photographique du Paysage.

Les clichés ont enfin été utilisés dans le cadre du SCoT de la presqu'île de Rhuy, comme indicateurs de l'évolution des paysages. Des vues complémentaires sont venues alimenter le corpus existant.

Pour le volet biodiversité existante au niveau du littoral, les photos avaient été choisies à partir de la thématique « travailler dans le Golfe » où subsiste l'une des seules activités de la pêche. Ce sujet n'a pas été abordé lors du dernier Comité de pilotage, où seule la fermeture des paysages par les boisements a été évoquée. Pour autant, activités et biodiversité se croisent à toutes les étapes de l'Observatoire...

Concernant la branche Marées et Estran, plusieurs séries ont été réalisées sur une zone de pêche à pied et sur une chaussée submersible, le temps d'une marée, avec une reconduction au quart d'heure. Au niveau de l'activité, les photos ont été prises sur des façades ostréicoles

industrielles du Golfe du Morbihan, où la marée descendante laisse progressivement apparaître tous les bassins d'activité. Un autre essai a été fait sur la fréquentation touristique sur le parking du château de Suscinio, les 15 de chaque mois de l'année. Le Parc projette de reconduire cette expérience.

Pour la partie Marée, le Parc a souhaité travailler avec des associations de pêcheurs, chargés en 2013, de réaliser une campagne de photos sous-marines du Golfe. Du fait de la spécificité de ce volet, le Parc a pris le parti de suivre une expérience similaire, mise en place par le Parc marin d'Iroise.

Depuis 11 ans, les photos de l'Observatoire ne sont visibles qu'à travers les expositions.

Pour le Parc, l'un des principaux problèmes réside dans le partage de ce corpus et dans la difficulté à analyser les évolutions des paysages.

L'Université Rennes II, la DREAL et la région Bretagne, ont mis en place la Plateforme des Observatoires du Paysage (POPP Breizh), sur laquelle une application internet en accès libre vient d'être installée. Les séries photographiques y apparaissent. Des programmes permettent pour chaque année, d'y observer leur évolution et de générer certains graphiques. Cette analyse quantitative relative aux changements est comparable au travail conduit auprès des élus lors des réunions. Les agents du Parc pourront aussi y faire des requêtes par territoire et par thématique.

Le Parc projette également d'associer d'autres initiatives à son Observatoire Photographique du Paysage. Pour exemple, la commune de Séné a mis en place un Observatoire, dont les 69 photos reprennent tous les cônes de vues de son PLU et les objectifs paysagers environnementaux de la commune.



Thierry Mougey, Chargé de mission Biodiversité et gestion de l'espace.

Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Contact : tmougey@parcs-naturels-regionaux.fr

Le terme « Observatoire Photographique du Paysage », renvoie aux Observatoires de la Biodiversité. Il existe un Observatoire National de la Biodiversité dont disposent aujourd'hui 4 Parcs naturels régionaux et qui fait l'objet d'une réflexion, pour une dizaine d'autres. Parallèlement à la démarche nationale, des Observatoires régionaux de la Biodiversité ont été créés.

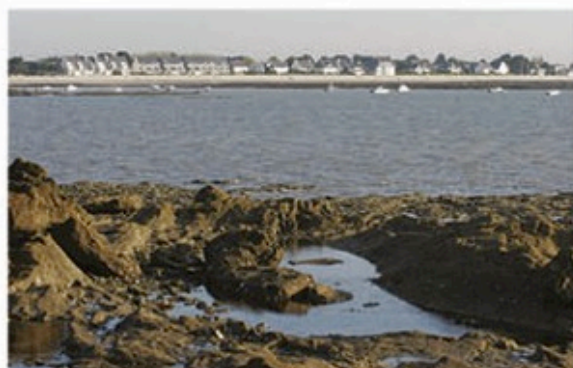
Observatoires Photographiques du Paysage et Observatoires de la Biodiversité ne

pourraient-ils pas dès lors, faire l'objet de connexions et servir mutuellement? Pour exemple, l'Observatoire national de la Biodiversité comprend 56 indicateurs, matière brute de données, de chiffres et de pourcentages, qui pourraient être rendus tangibles et illustrés à travers l'Observatoire Photographique du Paysage.

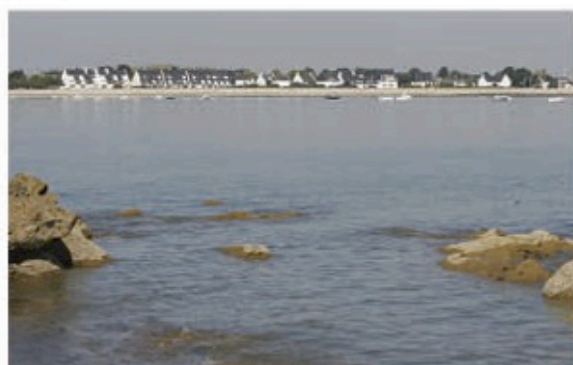
Sur la question des points de vue, définis selon une approche scientifique ou réalisés de manière plus aléatoire, l'utilisation prévue des photos, peut comme pour le paysage, directement influencer les questions relatives à la biodiversité. Les vues choisies peuvent ainsi contribuer à la réalisation d'un suivi d'actions pour la gestion de milieux naturels, l'évolution de la biodiversité, en lien avec des menaces spécifiques (retournement des zones initialement en prairies et converties en cultures, fragmentation des milieux, déforestation). Elles peuvent en effet servir à mettre en évidence les difficultés et les dangers impactant la biodiversité et ainsi appuyer le discours sur les actions à conduire en terme de sensibilisation et de protection. A l'exception des espèces exotiques envahissantes, toutes les menaces (changement climatique, fermeture des milieux) ont été évoquées dans les différentes présentations. L'Observatoire pourrait d'ailleurs inclure des vues spécifiques illustrant ces risques peu explicites et difficilement appréhendables pour les habitants de certains territoires.

L'utilisation de photos anciennes est enfin un élément important pour les questions relatives à la biodiversité, notamment lorsqu'elles concernent la mise en place des programmes d'action, de gestion, et de restauration. Une bonne connaissance du passé de ces milieux, via le corpus ancien, permet en effet de justifier les actions de restauration proposées pour ces écosystèmes.

Photos de l'Observatoire Photographique du Paysage du Parc du Golfe du Morbihan



© David Lecan (PIK Coire du Morbihan)



Les ramasseurs de coquillages : série photographique réalisée à Damgan, avec prise de vue tous les quarts d'heure.

5. CULTURE ET DEVELOPPEMENT LOCAL : UNE METHODE POUR RENDRE LISIBLE DANS UN OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DU PAYSAGE CES DIMENSIONS



Magali Laffond, Chargée de mission paysage.

Parc naturel régional du Vexin français.

Contact : m.laffond@pnr-vexin-francais.fr

Ce témoignage de Magali Laffond, paysagiste au Parc naturel régional du Vexin français, restitue les projets et animations que le Parc conduit depuis 2011, auprès des acteurs locaux, dans le cadre de l'Observatoire Photographique du Paysage.

Composé de 99 communes, le Parc du Vexin français a été labélisé en 1995. La totalité de son territoire inscrit au titre de la Loi de 1930, est en grande partie classée. Ce Parc, dont l'histoire est liée à la ville nouvelle de Cergy Pontoise, constitue un poumon vert et une protection contre l'urbanisation galopante de l'agglomération. Cette particularité, qui favorise de nombreux questionnements liés à cette proximité visuelle, se traduit aussi très fortement dans les actions menées auprès des habitants.

Depuis 2011, le Parc a fait le choix d'engager des actions, dans le cadre d'un Observatoire comportant à la fois du paysage et de la photographie.

Ce projet a notamment été impulsé grâce aux rencontres et échanges entre différents acteurs. La chargée de mission paysage, qui a travaillé dans le Parc de la Haute-Vallée de Chevreuse, l'un des premiers Parcs à avoir créé un Observatoire Photographique du Paysage selon le protocole national, échange régulièrement sur ce sujet, avec l'architecte porteur du projet et la paysagiste qui l'encadre aujourd'hui.

Lors du colloque de 2008, relatif au bilan de l'Observatoire, une visite dans le Parc Transfrontalier du Hainaut, a notamment favorisé la rencontre avec le photographe Pierre Angelvin, puis avec d'autres prestataires par la suite.

En 2010-2011, Clément Briandet a été sollicité pour accompagner le Parc dans le lancement de l'Observatoire Photographique du Paysage, à partir des notions de sensibilisation, de partage, et de connaissance, inscrites dans la charte du Parc et dans le Label « Pays d'Art et d'Histoire », où l'outil figure en axe principal. La contribution de différents partenaires financiers favorisera en outre la validation d'un budget dédié à l'Observatoire. Un comité de pilotage a ensuite été constitué et s'est réuni à deux reprises. C'est alors que Clément Briandet a développé pour le Parc, le concept « d'Observatoire à Facettes », outil aux multiples aspects qui partage des thématiques croisées. L'ensemble des actions et projets

menés dans le cadre de cette démarche de regards croisés est consultable sur le site internet du Parc naturel régional du Vexin français, au travers de films et cartes postales.

Cet Observatoire Photographique du Paysage à facettes, a été lancé suite à la rencontre avec le collectif Alpage, pour répondre à une demande faite dans le cadre d'échanges sur l'arbre et la haie dans les paysages de grandes cultures. Cette première action a favorisé le recueil de parole d'agriculteurs sur leur perception du sujet. Un voyage de 15 jours sous forme de randonnée à travers le Parc a permis d'appréhender la question du paysage avec 10 d'entre eux. Un web documentaire et des triptyques ont alors été réalisés à partir des témoignages recueillis lors de ce voyage, ils proposent une réinterprétation des paysages agricoles de grandes cultures, sous forme de photomontages. Ces triptyques présentent des vues commentées et projetées des paysages d'hier, d'aujourd'hui et de demain, par les personnes rencontrées lors du parcours. Des ateliers de réflexion prospective ont également été mis en place avec les habitants pour imaginer le paysage du futur, à partir de différents scénarios (par exemple avec la disparition du pétrole, le Parc devient le square du Grand Paris).

L'Observatoire de la Chaussée Jules César, chemin pour piétons et cyclistes de 21 km réouvert en 1995, constitue l'une des autres facettes de l'Observatoire Photographique du Paysage. Il s'agit aujourd'hui du seul lieu où un travail de renouvellement photographique a été engagé. Une reconduction des 40 points de vue de la promenade et de ses intersections a été réalisée à partir d'un corpus composé d'une centaine de photos. Le Parc envisage de reconduire les clichés tous les 5 ans, les paysages évoluant peu.

L'exposition itinérante « Regards croisés sur les paysages du Vexin » a par ailleurs été créée en 2014. Ce temps fort, destiné à valoriser et faire connaître les différentes actions réalisées dans le cadre de l'Observatoire, vient restituer le travail de témoignages, de reconductions photographiques de cartes postales anciennes et photos contemporaines, engagé avec la contribution des différents acteurs locaux. Une équipe de paysagistes est venue en appui sur le contenu et le graphisme de l'exposition.

« La forêt de regards » a quant à elle constitué une autre action où chaque ambassadeur ayant répondu à l'appel à participation, a procédé à la reconduction de 5 cartes postales anciennes préalablement choisies. Cet apport de matière, qui présente un important potentiel viendra enrichir et valoriser les thématiques présentes dans les sites à reconduire.

Enfin, en 2014, Pierre Angelvin, a été sollicité pour accompagner le Parc sur une enquête photographique, à l'échelle de l'entité paysagère de la Vallée du Sausseron. La démarche a été menée auprès d'un panel de 14 acteurs, à partir d'un questionnaire et d'un couple de

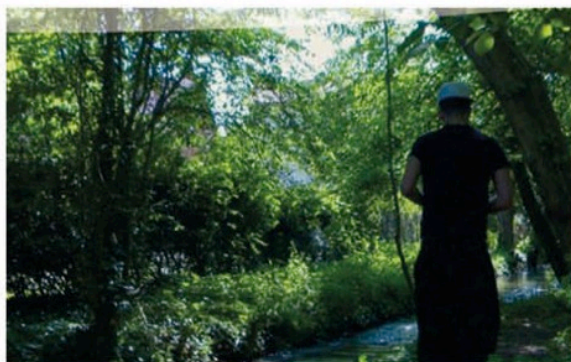
photos, choisies par ces habitants.

L'autre action phare est née de la rencontre avec la réalisatrice Marie-Elise Beyne qui a contribué à valoriser l'exposition de 2014. Un film et un livret ont ainsi pu être réalisés conjointement. La projection du film, accompagnée d'échanges et suivi par un atelier, a ensuite été organisée dans l'une des communes du Parc.

Cet événement a reçu un accueil favorable et a mobilisé les habitants. Un projet pédagogique avec les enfants conduit par des plasticiens, eu lieu l'année dernière suite à l'exposition. Le Parc prévoit de valoriser l'ensemble du travail, des reconductions de photos et d'une réflexion menées par les différents acteurs locaux à l'issue de l'analyse menée par l'équipe du Parc.

Concernant les actions à venir, la définition de l'itinéraire, des points de vue et des pas de reconductions, prévus pour 2017, seront entrepris dès 2016. Un travail de réflexion et de terrain a déjà été engagé par la paysagiste, pour définir les enjeux et thématiques, et en évaluer la charge, le plus en amont possible.

Photos de l'Observatoire Photographique du Paysage du Parc du Vexin français



Un Observatoire à Facette, décliné en un ensemble d'actions conduites avec les acteurs du territoire.

6. PROJET DE TERRITOIRE : UNE INTEGRATION JUDICIEUSE DANS LA CHARTE DE PARC



Lucie Julien, Chargée de mission Paysage.
Parc naturel régional des Pyrénées catalanes
Contact : lucie.julien@pnrpc.fr

Composé de 66 communes et de 20 000 habitants, le Parc des Pyrénées catalanes, est un territoire peu peuplé mais soumis à une fréquentation touristique importante.

Le témoignage relatif à l'Observatoire Photographique du Paysage, qui y a été créé en 2010 sur la base de la méthode nationale, s'articule autour du rôle joué par l'outil, au sein du Parc, avec la présentation des actions effectives et en projet.

La mission paysage a une fonction à part entière au sein du Parc naturel. Elle consiste en le suivi et l'analyse des paysages, notamment à travers l'Observatoire, mais également avec la mesure de la perception de ces paysages par les habitants, avec les enquêtes sociologiques. Le deuxième élément réside dans la production de données de cadrage, définies par la charte du Parc. C'est également à ce titre que sont fournis des avis relatifs aux documents d'urbanisme, où le Parc détermine les objectifs majeurs en terme de paysage. La mission comprend, par ailleurs, un volet sensibilisation et médiation auprès des publics. Celui-ci se traduit par des ateliers de terrain et par l'élaboration de documents de conseil, orientés sur la mise en œuvre des éléments de paysage, afin de donner aux habitants le moyen d'action. Ce volet très important sur l'accompagnement au projet a pour objectif d'intégrer les collectivités et ces porteurs de projet dans une dynamique de transformation, par du conseil, de la réalisation de chantiers participatifs, et tente d'impliquer les habitants sur des actions de fleurissement et des démarches liées à la perception des sites.

Les 120 clichés de l'itinéraire, qui comporte 7 grands enjeux prioritaires, ont été produits par un collectif de photographes. Assez représentatives du territoire, ces photos offrent des points de vue sur l'urbanisation et les éléments du patrimoine. Un choix de 80 clichés prépondérants a ensuite été fait conjointement avec un comité de pilotage et les collectivités, avec l'idée que les acteurs locaux puissent choisir leurs photos parmi celles présentées. La première série de clichés a été mise en ligne sur une plateforme SIT, afin de la rendre accessible. Cependant, ce fond photographique, peu parlant a très peu été utilisé par les différents partenaires. En 2014, le Parc a procédé à la reconduction de cette première série

de clichés, et enrichi le corpus des 80 photos, par 30 cartes postales anciennes.

Aujourd'hui, après les premières années d'utilisation il a été constaté c'est que ces images, restituait pour la plupart une vision quotidienne et très urbanistique du territoire, au détriment de points de vue plus inédits, en dehors des axes routiers, de perceptions du territoire naturel et d'éléments fondateurs des paysages, ou d'espaces fréquentés. De même, la place des habitants semble également avoir été omise à la définition de l'itinéraire photographique.

Les photos de l'Observatoire Photographique du Paysage qui ne suffisent pas à la démarche sensibilisation et de projet de paysage conduit auprès des habitants, impliquent souvent pour le montage d'ateliers et d'animations, l'apport d'images complémentaires, où l'activité est très présente. Le Parc s'interroge d'ailleurs sur le fait que ces points de vue soient intégrés à l'outil ou que cet apport puisse être réalisé via un corpus de photos annexes.

Un travail d'animation a été conduit sur cette première phase de l'Observatoire, à travers la collecte de cartes postales anciennes par les habitants et à partir de l'enquête ethnographique sur la perception des paysages qui avait été élaborée. Cette démarche a permis de révéler les grandes perceptions du territoire par les résidents et a par la suite contribué à la mise en place des mesures de la charte. Aujourd'hui, le Parc prend conscience qu'il est nécessaire de tirer profit des autres outils de connaissance et d'analyse, tels que les supports cartographiques, s'il souhaite être précis en termes de représentations des paysages.

Sur le volet participation, les différentes expériences menées ont montré la nécessité d'accompagner les personnes interrogées, pour clarifier les attentes et ainsi obtenir des données exploitables et réutilisables. Toutefois, ce volet animation, comprenant la reconduction photographique sur le terrain des cartes postales anciennes et des photos de l'Observatoire, ainsi que la création de concours participatifs, a fait l'objet de retours très favorables. L'analyse que le Parc projette de réaliser conjointement avec les habitants sera enrichie par des déplacements sur le terrain.

Pour valoriser son Observatoire Photographique du Paysage, le Parc des Pyrénées catalanes souhaiterait en outre, mettre en lien les clichés avec les Objectifs de Qualité Paysagère énumérés dans la charte, pour évaluer la démarche de paysage. Cependant, ce processus étant très complexe, de nombreuses questions demeurent. Ces clichés pourraient-ils être employés pour requalifier ces Objectifs de Qualité Paysagère ? Quelle formulation adopter ?

S'agit-il de mettre en place un indice ?

Enfin pour la démarche paysagère participative, dans laquelle l'Observatoire a été employé, il s'agissait de mettre en place une dynamique de projet de paysage à l'échelle d'un territoire de 9 communes, situées dans un secteur de vallées et en contexte rural, très marqué.

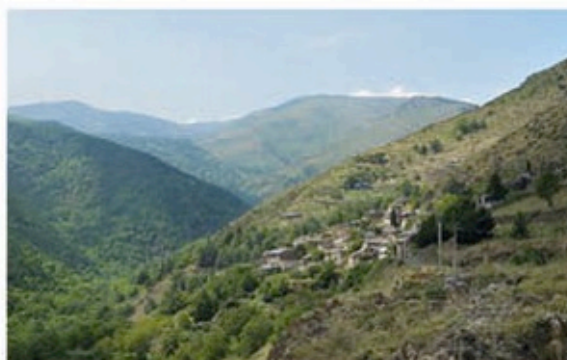
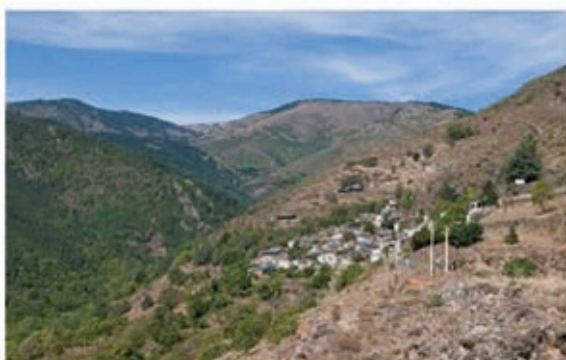
Engagée début 2015, cette démarche comporte deux volets. Le premier volet généraliste, présentait l'identité des paysages et comportait un ensemble de projets, définis conjointement avec les habitants. Dans le second volet, plus opérationnel, ces projets ont été mis en place à partir d'un mode participatif. Les données de cadrage relatives au territoire connues par le Parc ont été répertoriées au sein d'un cahier du participant. Les phases de terrain ont favorisé l'échange entre habitants, agents techniques et partenaires. Les photos de l'Observatoire Photographique du Paysage ont, quant à elles, contribué à faire émerger la perception du territoire et le devenir des paysages chez les citoyens. Une approche de représentation cartographique a parallèlement été engagée à partir des éléments observés sur le terrain ainsi que dans les photos et une carte des paysages a été constituée avec les habitants. Elle comporte une série d'actions en leur faveur (refleurir la traversée du village, travailler sur les façades d'un bourg, aménager une circulation piétonne). Il s'est ensuite agi d'être force de proposition auprès des conseils municipaux, pour les projets relevant de cette initiative ou d'en être acteur.

Le Parc avait pour volonté de conduire une approche de terrain dès la mise en place de cette démarche, afin de favoriser le projet, « analyse » et « projet » devant faire l'objet d'une approche transversale, les deux n'étant pas opposés. De même, le paysage, ne se limitant pas à une représentation photographique, le Parc a utilisé l'Observatoire Photographique du Paysage, en tant qu'outil de projet, dans cette démarche, également croisé avec d'autres supports.

Photos de l'Observatoire Photographique du Paysage du Parc des Pyrénées catalanes



© Claude Béguin, Catherine Bonnet-Pierre Comarier & Etienne Collin - Observatoire Photographique des paysages des Pyrénées Catalanes - avril 2014.



Vues depuis les points hauts du Parc.

7. COMMUNICATION : UNE SOURCE DE MOBILISATION, DE SENSIBILISATION ET DE VALORISATION DU TERRITOIRE



Clémence Legros, Chargée de mission Urbanisme et paysage.

Parc naturel régional de la Brenne

Contact : c.legros@parc-naturel-brenne.fr

Cette intervention restitue le volet communication et les actions mises en œuvre dans le cadre du travail réalisé entre 2009 et 2013, sur l'Observatoire Photographique Participatif des Paysages du Parc de la Brenne, avec la thèse menée par Claire Blouin.

L'objectif consistait à élaborer une démarche de la veille paysagère en associant la photographie au témoignage du photographe amateur et habitant du territoire. Les photographes professionnels y ont toutefois joué un rôle important, dans la mesure où ils ont été associés à cette démarche en tant que conseil et formateurs du regard des veilleurs.

Un travail de communication important a été mené pour mobiliser un réseau d'habitants en capacité d'aller photographier sur le territoire les éléments marquants.

Différents temps d'animation ont été organisés au cours de ces 4 années :

- Un temps d'échange a eu lieu sur le terrain entre le photographe professionnel et l'habitant qui souhaitait apporter son témoignage, malgré l'absence des mots adéquats pour décrire les éléments perçus et à transmettre.
- Un temps a été dédié à des ateliers photographiques organisés les samedi matins dans les bibliothèques du territoire, (8 au total au cours du projet avec 10 à 20 participants présents à chaque rencontre). Ces rendez-vous ont constitué un lieu privilégié d'échange entre les participants de l'Observatoire, qui apportaient leurs clichés et travaillaient également avec des cartes postales anciennes
- Pour compléter ces ateliers, des entretiens ont été organisés avec certains d'habitants qui ont réalisés des dessins de cartes mentales.

Le panel de photos recueilli n'étant pas assez représentatif, trois concours photos ont alors été organisés. En 2010 : « Mon paysage préféré » a notamment mobilisé les jeunes acteurs du territoire.

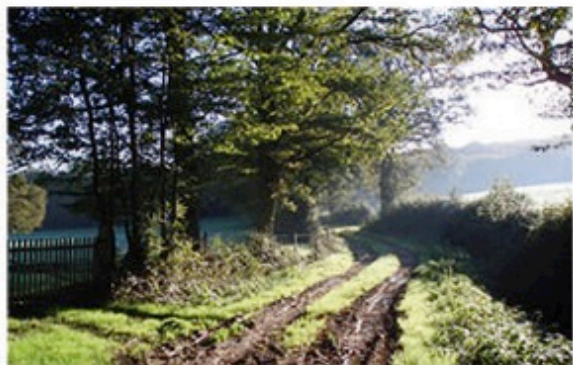
En 2011, pour le second concours photo, des catégories plus « dénonciatrices », telles que « le

paysage que je souhaiterais effacer ; dont l'évolution m'inquiète ; qui me fait honte » ont été choisies.

L'abandon du patrimoine bâti, et l'enfrichement, thématiques importantes sur le territoire, ont pu émerger de ces concours. Enfin, en 2012, le dernier concours a porté sur le thème « votre vision de l'animal dans le paysage ».

Des supports de communication et des annonces dans la presse locale ont également permis de promouvoir les concours à la Maison du Parc.

Photos de l'Observatoire Photographique du Paysage du Parc de la Brenne



© Christophe Brenne



Point de vue 230. Dégradation du paysage (2010) / Point de vue 145 : Promesse d'un matin d'automne / Point de vue 183 : Vue des Roches / Point de vue 29 : Dans le bleu du miroir / Point de vue 232 : Aspect du vallon de l'Abloux en automne / Point de vue 296. Allée de poiriers (2011).

De plus, Dominique Marchay, présent sur le territoire, dans le cadre du tournage de séquences de «*La ligne de partage des eaux*» s'est rendu disponible à différents moments de l'Observatoire, ainsi que lors du choix des photos emblématiques. Un travail d'accompagnement au cadrage des clichés sur une commune du Parc, a par ailleurs été mené auprès des veilleurs par la photographe professionnelle. Cette démarche a été réalisée afin que la reconduction puisse venir coïncider avec la carte postale ancienne.

Un corpus de plus de 400 clichés a été recueilli sur les 3 ans, avec les concours et les ateliers photo.

Suite au travail de compilation fait par 4 collègues : habitants - professionnels de l'aménagement - élus - techniciens du Parc, 52 photos ont été sélectionnées. Celles-ci ont ensuite été mises à la disposition du public et une exposition itinérante a également circulé dans les communes en demande.

Tout au long de ce travail sur l'Observatoire, la chercheuse a tenu un blog, parallèlement à la newsletter, mise à jour sur le site du Parc, où toutes les informations liées à l'Observatoire Photographique du Paysage étaient relayées : concours, ateliers et projection des 52 points de vue de l'itinéraire sur la carte du Parc, assez représentative de l'ensemble du territoire et de ses problématiques.

Après cette première démarche menée entre 2009 et 2013, un temps de réflexion de deux ans a été nécessaire à l'équipe du Parc pour procéder au bilan de l'Observatoire Photographique du Paysage et alors que l'outil faisait l'objet d'une demande d'animation de réseau par les veilleurs. Certaines thématiques dont l'urbanisation n'y avaient pas été abordées. Celle-ci sera notamment l'un des objectifs de la nouvelle saison.

L'objectif principal étant de sensibiliser un public élargi à l'évolution des paysages, un ensemble d'acteurs locaux a donc été rassemblé autour du développement d'un nouveau projet.

Le dispositif financier « Idées en campagne », porté par le Parc et la Région Centre dans le cadre du Contrat de Pays, et mettant en réseau différentes associations et collectifs présents sur le territoire contribuera à mettre en place des actions innovantes. Réparti sur les 2 prochaines années, il portera sur :

- la sensibilisation citoyenne ;
- la valorisation de l'Observatoire Photographique Participatif des Paysages ;
- le renforcement du réseau de veilleurs.

Toutefois, ce dispositif nécessitant la présence de 2 porteurs de projet, le Parc prévoit de

s'associer avec le CPIE local pour développer le volet de sensibilisation au paysage avec d'autres partenaires et différents prestataires (par exemple un relais local travaillant avec les adolescents et qui permettra de toucher un public jeune sur cette thématique, une association de résidence photographique et une compagnie de théâtre).

Des activités pédagogiques (classes paysage, classes veilleurs) vont être mises au point notamment pour développer cette dynamique de veille paysagère aux scolaires, à travers une transmission par classes. Elles consisteront en :

- « Installation forte » un travail d'actions/réalisations tenter de mobiliser les habitants par rapport à la mise en place d'une installation perturbante dans le paysage.
- une chaîne citoyenne : projet de photos réparti sur plusieurs kilomètres. Il consistera à engager une veille photographique selon un principe de relais et où les photos seront prises par différentes personnes d'un même groupe.
- Déambulation : le premier itinéraire et les clichés déjà identifiés dans l'Observatoire seront utilisés pour organiser sur ce périmètre une promenade décalée autour de ce sujet, en secteurs naturels et en centres-bourgs.

Le second projet «Valoriser et conserver la mémoire des veilleurs », a été créé à partir d'une idée présente dans l'Observatoire du Golfe du Morbihan. Les 52 points de vue de l'itinéraire sont repris sur une carte avec le commentaire de l'auteur. Certains points ont été photographiés depuis des chemins de randonnée du territoire du Parc. Il s'agira de les mettre en valeur afin que les touristes qui fréquentent les parcours puissent prendre ces points en photos, et transmettre leur reconduction au Parc.

Un projet d'exposition rétrospective est aussi en réflexion. Il prévoit de réimplanter les points de vue pris sur le territoire dans leur milieu naturel et inviter les touristes qui empruntent ces chemins à voir l'évolution, depuis l'instant de la prise du cliché d'origine. Enfin, en collaboration avec les archives départementales, les clichés pris par les veilleurs vont être publiés sur internet permettant ainsi de transmettre la mémoire actuelle aux générations futures. Un fond d'archive va être également créé. Les veilleurs voient ainsi une récompense marquée à leur travail.

Le troisième axe de projet consiste à renforcer le réseau des veilleurs sur la réalisation de reconductions, avec l'organisation d'ateliers techniques. Des photographes en résidence sur le territoire vont apporter leur regard professionnel aux veilleurs. Un travail d'apprentissage à la lecture d'un paysage va être mené auprès de ceux-ci, afin de transmettre ce travail de

témoignage. Cet axe comprend aussi la création d'itinéraire, organisé à destination des visiteurs, dont le regard assez neuf sur le territoire, pourra venir alimenter et mettre en lumière des informations complémentaires.

Séquences autour de la vie idéale d'un Observatoire Photographique du Paysage

Différentes séquences destinées à un temps de débats ont été prononcées aux participants à l'issue des restitutions de la matinée. Elles ont été définies au regard des problématiques mises en lumière par le Réseau des Parcs naturels régionaux lors du travail d'étude et à partir des questionnements apparus lors des temps échanges.

Les prononciations alors énoncées pourront contribuer à alimenter la réflexion nationale sur les choix à mettre en œuvre, en vue d'un redéploiement de l'outil à la hauteur de son potentiel, et dans l'esprit pour lequel il avait été initialement mis en place.



Séquence 1 : Est-il possible d'intégrer une composante participative locale dans un Observatoire Photographique du Paysage ?

Le Parc de la Brenne avait souhaité utiliser le protocole national lors de la mise en place de son Observatoire, mais celui-ci a été contraint d'y renoncer en raison de la dimension participative de son projet. Est-il aujourd'hui possible d'associer cette dimension au cadre national ? Quelle contribution le Ministère de l'Environnement peut-t-il alors proposer pour l'Observatoire Photographique du Paysage ?

Les différents retours mettent en avant qu'il semble en effet pertinent d'intégrer une composante participative, la force des Observatoires Photographiques de Paysage résidant dans la construction d'un débat collectif, pouvant servir aux politiques de planification actuellement en place.

Les Parcs naturels constituent en outre des territoires d'expérimentation. Adapter la démarche d'Observatoire aux capacités et aux initiatives locales pour construire un projet de territoire adapté, s'avère prépondérant.

Cependant, seuls les Observatoires Photographiques du Paysage labélisés font aujourd'hui l'objet de subventions. Les financements relatifs aux Observatoires Photographiques Nationaux du Paysage ne sont jamais versés directement mais délégués par le Ministère à la DREAF pour les collectivités. Actuellement, certains Observatoires ne fonctionnent uniquement qu'à partir de fonds provenant de collectivités locales co-porteuses. En raison

des financements disponibles l'Observatoire Photographique National ne sera plus amené à accueillir de nouvelles démarches. Le Ministère souhaite d'ailleurs davantage se positionner sur une valorisation, une capitalisation et une mise en réseau de l'ensemble des Observatoires nationaux et locaux.



Séquence 2 : l'Observatoire Photographique du Paysage peut-il contribuer au suivi sociologique et économique du territoire ?

L'approche sociologique qui n'avait pas été intégrée dans le protocole national, à l'origine, est un sujet qui aujourd'hui semble faire défaut. Cette question a d'ailleurs très peu été prise en compte dans les démarches de Parcs présentées, tant nationales que locales. L'approche conduite par le Parc du Golfe du Morbihan, lors de la première rencontre, a toutefois révélé comment les différentes pratiques locales des habitants, des ramasseurs de coquillages pouvaient être restituées, via un pas de temps de reconduction au quart d'heure. Il constitue en ce sens un exemple.

Il est en effet important de rappeler que les Parcs naturels régionaux constituent des projets de développement économique. L'Observatoire doit aussi contribuer à la nécessaire prise en compte des aspects culturels, économiques et sociaux des territoires. Cependant, comment aborder et traiter ce sujet de manière pertinente et à travers quel angle ?

Cette lacune considérable, questionne aujourd'hui les Parcs dans la mesure où l'adhésion et la contribution des élus, des acteurs locaux s'avère être un critère indispensable à la pérennisation de ses Observatoires.

Il convient enfin de rappeler concernant l'Observatoire Photographique du Paysage, que si la photographie est un matériau, pouvant être passé au crible de la sociologie visuelle, le paysage en demeure l'élément essentiel. Il s'agit alors de s'interroger sur les éléments à observer dans ce paysage, ainsi que sur les dynamiques et groupes sociaux qui contribuent à les transformer.



Séquence 3 : Faut-il faire appel à un photographe professionnel ?

La réalisation des clichés de l'Observatoires Photographiques du Paysage par Raymond Depardon, dans le cadre de la démarche engagée par CAUE de l'Hérault, questionne la qualité de la personne amenée à encadrer la réalisation et la reconduction des clichés.

Il faut en effet de rappeler que l'Observatoire demeure avant tout un outil de compréhension

des paysages, conçu pour mesurer l'impact des politiques publiques et constituer un instrument de négociation et d'échange avec les acteurs du territoire.

Il est de fait indispensable que le photographe retenu pour la réalisation des clichés puisse être à même de réaliser une lecture de paysage, mais également de pouvoir procéder à une critique de sa démarche, par rapport à la commande pour laquelle il a été missionné.



Séquence 4 : Quelle pérennité peut-on donner à ces Observatoires Photographiques du Paysage ?

Le réseau des Parcs souhaite tendre vers la généralisation de cet outil, source de résultats et qui a permis, dans certains territoires, de convaincre les acteurs locaux que « préserver son paysage, équivalait à conserver son économie, son terroir et son lien social ». Bien que l'Observatoire Photographique du Paysage puisse encore présenter certaines failles, les Parcs souhaitent revendiquer la nécessité de mettre en place cet outil, sans lequel une politique de paysage pérenne semble ne pouvoir être conduite.



Séquence 5 : Vers la mise en place d'un outil commun tenant compte de chaque contexte et chaque spécificité locale.

Au regard de l'ensemble des Observatoires existants, la mise en place d'une plateforme restituant la diversité des démarches et permettant de capitaliser la réflexion s'avère aujourd'hui incontournable.

La plateforme POPP BREIZ, portée par la Région Bretagne, avec une équipe d'universitaires et de partenaires, a été conçue afin qu'à partir de différents outils, des recherches relatives aux évolutions, pour les différentes séries photographiques de chaque Observatoire Photographique du Paysage qui la composent puissent être faites. Le volet analyse constitue également l'un des pans de la plateforme.

Cet outil aussi été réalisé avec l'objectif que d'autres territoires puissent le réutiliser et que d'autres développements puissent être proposés. Il constitue un exemple intéressant à suivre dans la durée et pourra enrichir la réflexion pour la mise en place d'un outil commun, contribuant à l'échange et au partage national d'informations.



Séquence 6 : Quel pourrait-être le protocole idéal ?

A partir de la volonté du réseau des Parcs de remettre en question cet outil, quel nouveau cahier des charges définir, pour qu'à la fois, acteurs de l'aménagement du territoire, élus, habitants, photographes, puissent s'approprier l'outil ?

Si l'objectif consiste à ce que tous les Parcs puissent posséder un Observatoire Photographique du Paysage il s'agit également que les photographes puissent être partenaires de cette opération. Une remise en question du cahier des charges d'origine devra pour cela être conduite.

Suite au nombre important de retours à ce sujet, il semble par ailleurs urgent d'engager un travail de méthodologie sur la définition des grilles d'analyse. Un travail sur la valorisation devra également être engagé de manière collégiale, en inter-réseaux et l'échelle nationale.

Le ministère s'est également donné pour mission, de proposer des outils, pour fin 2016.

Enfin, il semble urgent que le réseau des Parc puisse agir politiquement sur la loi Biodiversité, afin que le terme Observatoire Photographique du Paysage y apparaisse. En effet, cet outil s'avère optimal pour conduire une politique fine d'aménagement du territoire, à inclure dans les chartes de Parc, venir en articulation des SCoT, des PLUi, être présent dans les politiques agricoles et celles de la biodiversité. Il est essentiel que les Parcs naturels régionaux se dotent d'outils en mesure d'apporter des témoignages sur les actions conduites en matière d'aménagement du territoire. Tout parc, aspirant à conduire une politique d'aménagement, doit se doter de ce type de dispositif.

Le citoyen, par le regard qu'il porte sur son paysage local, aura enfin un rôle important à jouer par rapport à cet outil. Celui-ci devra pouvoir aussi évaluer ces politiques, en soumettant ou en prenant lui-même les clichés. L'Observatoire Photographique du Paysage ne constitue ni un projet de photographie, ni de communication. Il demeure avant tout un projet de paysage pour le territoire, même à partir d'une matière paraissant imparfaite aux yeux du photographe.

Photos de l'Observatoire Photographique du Paysage du Parc des Alpilles

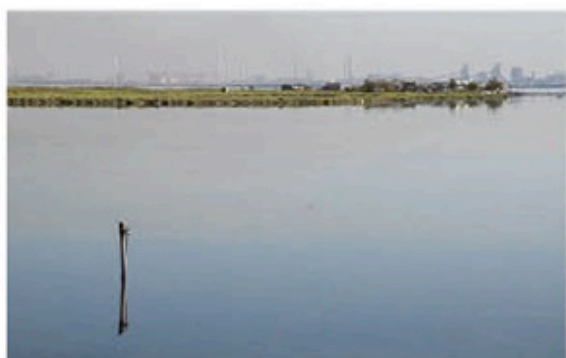
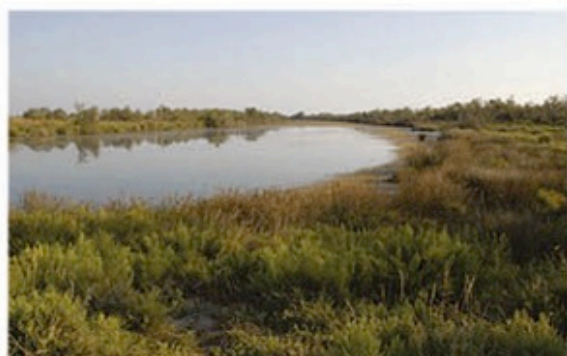


© 2014 Parc naturel des Alpilles



Un itinéraire venant questionner les différents paysages locaux.

Photos de l'Observatoire Photographique du Paysage du Parc de Camargue



Baisse de Quenin, 2010 et 2011 / Le vieux Rhône, 2009 et 2011 / Cabanons Port-Saint-Louis-du-Rhône, 2010 et 2011.

Clôture



Aude Leday-Jacquet,

Chef du bureau des Paysages et de la Publicité, MEDDE.

Trois éléments peuvent être retenus de cette journée.

La question, qui a été évoquée dès l'ouverture de cette rencontre, concerne la fonction à attribuer à l'Observatoire Photographique du Paysage. Par rapport à l'objectif initial, et missions qui lui sont aujourd'hui assignées (communication, évaluation, propositions, actions), s'interroger sur ces différents rôles montre l'importance de définir avant sa création même, les objectifs auxquels l'outil devra répondre et pour quelle politique.

Si ce critère correspondait d'ailleurs à l'objectif initial de l'Observatoire (analyser les politiques publiques d'aménagement en vue de les réorienter ensuite), celui-ci reste néanmoins à atteindre. Pour que la politique du paysage conduite par le Ministère réponde aux ambitions de la Convention européenne du Paysage et à celles de maintenir une diversité du paysage en France.

La question de la participation, très présente, renvoie également à la définition du terme « Paysage » où la place de la population demeure centrale. Très importante, elle peut prendre différents aspects dans les démarches d'Observatoire Photographique du Paysage. En effet, si un Observatoire peut-être Participatif, la participation peut aussi concerner sa valorisation. Ainsi comment mettre en lumière l'outil au regard de la sensibilisation du public et en faisant impliquer les populations au constat et à l'émergence de nouvelles politiques ? Cette remarque amène s'interroger sur la façon de traiter la matière récoltée ? Au moment où le Bureau des Paysages a souhaité se réapproprier la thématique des Observatoires Photographiques du Paysage un questionnement est alors apparu au sujet de la fonction et de l'usage de la photothèque créée par le Ministère. Aujourd'hui, à l'issue du travail qui a été conduit sur les Atlas du Paysage, l'objectif premier porte sur la redynamisation et la proposition d'une politique liée à ces Observatoires, au regard des moyens financiers disponibles.

Les perspectives 2016, pour le Ministère, concernent une relance d'investissement dans l'Observatoire Photographique du Paysage. Il s'agit de pouvoir profiter des 25 ans de l'outil, pour s'en saisir, en montrer l'intérêt.

Les personnes présentes dans le groupe de travail, avaient fait part, en 2013, de leurs remarques au Ministère, sur l'aspect très « communication » des événements alors mis en place (concours photos, colloque au Muséum d'Histoire naturelle). C'est cependant à partir de ces actions que le MEDDE a pu se reprendre et reconstruire une politique de relance du paysage.

Le Ministère a aujourd'hui pour ambition de porter la création d'une exposition photo autour de l'Observatoires Photographiques du Paysage, couplée à un ouvrage, proposant une analyse de certaines séries photographiques. La définition d'une méthode pour les outils d'analyse et de valorisation est également prévue. C'était d'ailleurs l'un des objectifs qui avait été fixé, au moment de la mise en place du groupe de travail.

Enfin, la Fédération constitue bien l'un des endroits où une réflexion peut être engagée au sujet de l'Observatoires Photographiques du Paysage. Toutefois, le MEDDE rappelle qu'il est nécessaire de se faire accompagner par des spécialistes en capacité faire émerger les idées et finaliser les actions. C'est la raison pour laquelle le MEDDE procède au lancement régulier de marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Contributeurs

de ces échanges

BADRIGNANS	Anne	Paysagiste	badrignans.anne@gmail.com
BENOIT	Virginie	PNR de Brière	v.benoit@parc-naturel-briere.fr
BONVARLET	Marion	Baie de Somme 3 Vallées	m.bonvarlet@baiedesomme3vallees.fr
BRIANDET	Clément	PNR du Golfe du Morbihan / CAUE 91	cbriandet@caue91.asso.fr
CACHIN	Sylvie	CAUE 95	sylvie.cachin@caue95.org
CHAUVIN	Monique	Vue d'Ici	monique.chauvin@vuedici.fr
CHIAPPERO	Dany	PNR de la Brenne	d.chiappero@parc-naturel-brenne.fr
COUTANCEAU	Adrien	DREAL Picardie	adrien.coutanceau@developpement-durable.gouv.fr
CZOBOR	Eszter	Architecte-urbaniste	ace.architectures@orange.fr
DANIEAU	Kévin	PNR Gâtinais français	k.danieau@parc-gatinais-francais.fr
DE L'EPREVIER	Armelle	PNR de Chartreuse	armelle.deleprevier@parc-chartreuse.net
DOUCET	Jean	DRIEE	jean.doucet@developpement-durable.gouv.fr
DUFILS	Aurélie	PNR Boucles de la Seine Normande	aurelie.dufils@pnr-seine-normande.com
ENJELVIN	Pierre	Observatoire photographique des territoires du Massif central	optmc@sfr.fr
ESTEVE	Lydiane	Réseau des Grands Sites de France	lydianeestev@grandsitedefrance.com
FOL	Jacques	ENSAPM-LIAT	jacfol@free.fr
GILLE	Bernard	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	bgille@regionpaca.fr

GOUILL	Raphaël	PNR de Lorraine	raphael.gouill@pnr-lorraine.com
HENault	Philippe	Ministère de la Culture et de la Communication	philippe.henault@culture.gouv.fr
JAILLAIS	Anne-Lise	DREAL Bretagne	anne-lise.jaillais@developpement-durable.gouv.fr
JEZEQUEL	Laurence		laurencejezequel@hotmail.fr
JULIEN	Lucie	PNR des Pyrénées catalanes	lucie.julien@pnrpc.fr
LACAILLE	Vincent	Ministère de la Culture et de la Communication	vincent.lacaille@culture.gouv.fr
LAFFOND	Magali	PNR du Vexin français	m.laffond@pnr-vexin-francais.fr
LEDAN	David	PNR du Golfe du Morbihan	david.ledan@golfe-morbihan.fr
LEDAY-JACQUET	Aude	MEDDE	aude.leday-jacquet@developpement-durable.gouv.fr
LEGROS	Clémence	PNR de la Brenne	c.legros@parc-naturel-brenne.fr
LEHERICY	Muriel	PNR du Périgord-Limousin	m.lehericy@pnrpl.com
LEMONS	Morgann	PNR du Scarpe-Escaut	m.le-mons@pnr-scarpe-escaut.fr
MARCEAU	Julien	PNR du Pilat	jmarceau@parc-naturel-pilat.fr
MARETTE	Catherine	Architecte	marette.catherine@gmail.com
MELINE	Fabienne	PNR des Préalpes d'azur	fmeline@pnr-prealpesdazur.fr
MODESTE	Lucie	PNR des Volcans d'Auvergne	lmodeste@parcdesvolcans.fr
MORIN	Guillemette	CAUE 93	guillemette.morin@caue93.fr
MORTINI	José	PNR de Corse	jmortini@pnr-corse.fr
MOUGEY	Thierry	FPNRF	tmougey@parcs-naturels-regionaux.fr
MOUTET	Philippe	FPNRF	pmoutet@parcs-naturels-regionaux.fr

QUESNEY	Daniel	Photographe	dqpaysages@free.fr
RONZANI	Charles	PNR des Baronnies provençales	cronzani@baronnies-provencales.fr
RUGUET	Jean-Philippe	PNR des Landes de Gascogne	jp.ruguet@parc-landes-de-gascogne.fr
SANAA	Nicolas	FPNRF	nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr
SOULARD	Gabriel	PNR Normandie-Maine	gabriel.soulard@parc-normandie-maine.fr
VOCHELET	Emmanuel	Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Normandie	e.vochelet@cren-haute-normandie.com
WEICK	Pierre	FPNRF	pweick@parcs-naturels-regionaux.fr

Coordination et organisation des rencontres :

Nicolas Sanaa – nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr

Rédaction synthèse :

Anne Badrignans, paysagiste - badrignans.anne@gmail.com

Eszter Czobor, architecte-urbaniste - ace.architectures@orange.fr

Crédit photos :

Geoffroy Mathieu/Bertrand Stofleth, Collectif Les Panoramistes.

David Lédan, Parc naturel régional du Golfe du Morbihan

Fédération des Parcs naturels régionaux de France

9, rue Christiani 75018 Paris

Tel : 01 44 90 86 20 / Fax : 01 45 22 70 78

info@parcs-naturels-regionaux.fr

Avec le soutien financier de :



POUR EN SAVOIR PLUS
SUR LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX

 www.parcs-naturels-regionaux.fr

 Rejoignez-nous
sur les réseaux sociaux



fb.com/FederationPNR



@FederationPNR

